EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, October 1, 2026

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:02 a.m. [ET] to study Bill S-229, An Act to amend the National Capital Act (Gatineau Park).

Senator Mary Coyle (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Before we begin, I would like to ask all senators to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents, which have been an issue. Please make sure that your earpiece is away from all microphones at all times. Do not touch the microphone. Activation and deactivation will be managed by the console operator. Finally, please avoid handling your earpiece while your microphone is on. Earpieces should either remain on the ear or be placed on the designated sticker at each seat. We thank you for your cooperation.

I'd like to begin today by acknowledging that we are gathered here on the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation. I'm Mary Coyle, a senator from Antigonish, Nova Scotia, and the Chair of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. Now I would like to ask my colleagues to please introduce themselves. We have some guests with us and some new senators. Welcome to all of you.

[*Translation*]

Senator Galvez: Rosa Galvez, independent senator from Quebec.

Senator Cardozo: Andrew Cardozo from Ontario. I live here in Ottawa.

[*English*]

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, senator from Manitoba, Treaty 10 territory. Welcome.

[*Translation*]

Senator Youance: Welcome to the witnesses. Suze Youance from Quebec.

Senator Miville-Dechêne: Welcome. Julie Miville-Dechêne from Quebec.

Senator Tucker: Good morning. Geeta Tucker from Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 1 er octobre 2026

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 2 (HE) pour étudier le projet de loi S-229, Loi modifiant la Loi sur la capitale nationale (parc de la Gatineau).

La sénatrice Mary Coyle (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Avant de commencer, j'aimerais demander à tous les sénateurs de consulter les cartes sur la table pour connaître les lignes directrices visant à prévenir les incidents causés par les retours de son, qui posent problème. Veuillez vous assurer que votre oreillette est éloignée de tous les microphones en tout temps. Ne touchez pas aux microphones; ils seront allumés et éteints par l'opérateur de console. Enfin, évitez de manipuler votre oreillette lorsque votre microphone est allumé. Les oreillettes doivent rester sur les oreilles ou être déposées sur l'autocollant prévu à cet effet à chaque siège. Nous vous remercions de votre coopération.

Je veux d'abord souligner que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinabe. Je m'appelle Mary Coyle, je suis une sénatrice d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse, et je suis la présidente du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. J'aimerais maintenant demander à mes collègues de bien vouloir se présenter. Nous avons parmi nous des invités et de nouveaux sénateurs. Bienvenue à tous.

[*Français*]

La sénatrice Galvez : Rosa Galvez, sénatrice indépendante du Québec.

Le sénateur Cardozo : Andrew Cardozo, de l'Ontario. J'habite ici à Ottawa.

[*Traduction*]

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, sénatrice du territoire visé par le Traité n o 10 au Manitoba. Bienvenue.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Bienvenue aux témoins. Suze Youance, du Québec.

La sénatrice Miville-Dechêne : Bienvenue. Julie Miville-Dechêne, du Québec.

La sénatrice Tucker : Bonjour. Geeta Tucker, du Québec.

Senator Martel: Good morning. Richard Martel from Quebec.

Senator Tucker: From Manitoba. I am not awake yet.

[*English*]

The Chair: Senator Tucker, it's no problem. We know that you're originally from Quebec and you are now representing Manitoba, and we're glad to have you here with that background. Wonderful. Thank you, colleagues.

I'd like to welcome everybody here today as well as those listening to us online on sencanada.ca. Today, pursuant to the order of reference received from the Senate on April 15, 2026, we're continuing our study of Bill S-229, An Act to amend the National Capital Act (Gatineau Park). This is our second meeting on this bill.

I wanted to first clarify that the specific amendments discussed at our last meeting by Senator Galvez and MP Chatel have not yet been shared with the committee — we had other things that we shared — but they will be once they're fully available. There is still some finalization going on, and we didn't want to send you something that wasn't finalized. We will as soon as we have it. I just wanted to commit that to you today.

Today, we're really pleased to welcome Maude Marquis-Bissonnette, Mayor of the City of Gatineau; and Brian Nolan, Mayor of the Municipality of Chelsea. Welcome to you both. Very shortly, our other witness Guillaume Lamoureux, Mayor of the Municipality of La Pêche, will be with us. He will just come in shortly and join the table.

Thank you for accepting our invitation, and welcome. Your work will help us today as we study this important bill. We're ready to hear your opening remarks for a maximum of five minutes, which will be followed by questions from senators. We'll hear from each witness before we start asking questions. Ms. Marquis-Bissonnette, the floor is yours.

[*Translation*]

Maude Marquis-Bissonnette, Mayor, City of Gatineau: Thank you, Madam Chair. Good morning, senators. It is a pleasure to be with you today. Thank you for your hospitality.

We were invited to share our comments on Bill S-229, An Act to amend the National Capital Act (Gatineau Park), co-sponsored by you, Senator Galvez, and a federal MP, Sophie Chatel, with whom we share a lot. We fully support this bill.

Le sénateur Martel : Bonjour. Richard Martel, du Québec.

La sénatrice Tucker : Du Manitoba. Je ne suis pas encore réveillée.

[*Traduction*]

La présidente : Sénatrice Tucker, ce n'est pas grave. Nous savons que vous êtes originaire du Québec et que vous représentez maintenant le Manitoba. Nous sommes ravis que vous apportiez ce bagage au comité. C'est merveilleux. Merci, chers collègues.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous ceux qui sont ici aujourd'hui, ainsi qu'à ceux qui nous écoutent en ligne sur le site sencanada.ca/fr/. Aujourd'hui, conformément à l'ordre de renvoi reçu du Sénat le 15 avril 2026, nous poursuivons notre étude du projet de loi S-229, Loi modifiant la Loi sur la capitale nationale (parc de la Gatineau). Nous en sommes à notre deuxième réunion consacrée à ce projet de loi.

Je précise d'abord que les amendements dont ont discuté la sénatrice Galvez et la députée Chatel lors de notre dernière réunion n'ont pas encore été transmis au comité — nous avons communiqué d'autres documents —, mais ils le seront une fois qu'ils seront complètement prêts. Ils doivent encore être finalisés, et nous ne voulions pas vous envoyer des libellés inachevés. Nous vous les enverrons dès qu'ils seront prêts. Je voulais simplement prendre cet engagement aujourd'hui.

Nous sommes très heureux d'accueillir aujourd'hui Maude Marquis-Bissonnette, mairesse de la Ville de Gatineau, et Brian Nolan, maire de la Municipalité de Chelsea. Bienvenue à vous deux. Notre autre témoin, Guillaume Lamoureux, maire de la Municipalité de La Pêche, se joindra à nous sous peu. Il ne tardera pas à prendre place à la table.

Merci d'avoir accepté notre invitation et bienvenue à notre comité. Votre travail nous aidera aujourd'hui dans le cadre de notre étude de cet important projet de loi. Nous sommes prêts à entendre vos déclarations liminaires d'un maximum de cinq minutes, après lesquelles les sénateurs poseront leurs questions. Nous allons écouter tous les témoins avant la période de questions. Madame Marquis-Bissonnette, vous avez la parole.

[*Français*]

Maude Marquis-Bissonnette, mairesse, Ville de Gatineau : Merci, madame la présidente. Bonjour, mesdames les sénatrices et messieurs les sénateurs. C'est un plaisir d'être parmi vous aujourd'hui. Merci de votre accueil.

On nous a invités à faire partager nos commentaires dans le cadre du projet de loi S-229, Loi modifiant la Loi sur la capitale nationale (parc de la Gatineau), soit un projet de loi porté conjointement par vous, sénatrice Galvez, et une députée

Gatineau Park is a gem for us. It contributes to the quality of life of our citizens who use it for entertainment, to stay healthy and to recharge. It is also an invaluable attraction for tourists who come to the beautiful Outaouais region, particularly to enjoy various sports.

We also recognize the ecologically rich features of Gatineau Park, with its many lakes and streams, its diverse fauna and flora. This richness plays a fundamental role in the fight against climate change.

We applaud the fact that the main measures included in the bill are the result of consultations with various stakeholders in our region, such as the Kitigan Zibi Anishinaabeg community, environmental organizations and, of course, neighbouring municipalities where some sections of the park are located.

That is why, in November 2023, our city council adopted a resolution calling on the Parliament of Canada to pass legislation that would ensure the sustainability and integrity of the boundaries of Gatineau Park, in order to guarantee that present and future generations can continue to enjoy this exceptional living environment.

We also welcome the bill's focus on the park's preservation. There is definitely a balance to be struck between a park's recreational aspect and its use in holding events, all while respecting its purpose.

In this regard, we hope the amendments clause 5 of the bill proposes to clause 20 of the National Capital Act — regarding the development of regulations and criteria — will provide an effective and fair framework for holding events. We can discuss this further during the question period if you are interested, but we would like to refer to the Canada National Parks Act and its regulations to provide a framework for holding this type of event, given that we already have the legislative basis to do so.

We would like the regulations limiting activities in the park to take into account the transit routes maintained by the City of Gatineau. I am thinking namely of the Lac-des-Fées parkway and the Gatineau parkway between Gamelin Street and Alexandre-Taché Boulevard, which are integral parts of the park, but remain important routes for our fellow citizens in the city of Gatineau.

fédérale, Sophie Chatel, avec qui l'on partage beaucoup. C'est un projet de loi que l'on appuie entièrement.

Le parc de la Gatineau est un joyau pour nous. Il contribue à la qualité de vie de nos citoyens et de nos citoyennes qui le fréquentent pour se divertir, rester en santé et se ressourcer. Il constitue également un attrait inestimable pour les touristes qui viennent dans la belle région de l'Outaouais, notamment pour y pratiquer différents sports.

Nous reconnaissons également toute la richesse écologique du parc de la Gatineau, avec ses nombreux lacs et ruisseaux, sa faune et sa flore diversifiées. Cette richesse joue un rôle fondamental dans la lutte aux changements climatiques.

Nous saluons le fait que les principales mesures comprises dans le projet de loi résultent de consultations menées auprès des différentes parties prenantes de notre territoire, telles que la communauté Kitigan Zibi Anishinabeg, les organisations environnementales et, bien sûr, les municipalités voisines où l'on retrouve certaines sections du parc.

C'est d'ailleurs pourquoi, en novembre 2023, notre conseil municipal a adopté une résolution pour demander au Parlement du Canada l'adoption d'une loi assurant la pérennité et l'intégrité des limites du parc de la Gatineau, afin de garantir aux générations présentes et futures de pouvoir continuer à profiter de ce milieu de vie exceptionnel.

Aussi, nous voyons d'un bon œil que le projet de loi vise la conservation du parc. Il y a assurément un équilibre à atteindre entre l'aspect récréatif d'un parc et l'usage événementiel que l'on peut en faire, tout en respectant la vocation du lieu.

À cet égard, les modifications apportées à l'article 20 de la Loi sur la capitale nationale par l'article 5 du projet de loi — qui concerne l'élaboration d'un règlement et de critères — permettront, nous l'espérons, d'encadrer efficacement et équitablement la tenue d'événements. Nous pourrons en discuter lors de la période des questions s'il s'agit d'un aspect qui vous intéresse, mais on aimerait se référer à la Loi sur les parcs nationaux du Canada et ses règlements pour permettre d'encadrer la tenue de ce type d'événement, étant donné que nous avons déjà les bases législatives pour être capables de le faire.

Nous souhaitons que le règlement visant à limiter les activités dans le parc tienne compte des voies de transit entretenues par la Ville de Gatineau. On pense notamment à la promenade du Lac-des-Fées ainsi qu'à la promenade de la Gatineau entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre-Taché, qui sont des parties intégrantes du parc, mais qui demeurent des axes importants sur le territoire de la ville de Gatineau pour nos concitoyens et concitoyennes.

Clause 3 of the bill proposes to add subsections 10.05(1) and (2) to the National Capital Act. The City of Gatineau would like to be involved in discussions to develop the future regulations for Gatineau Park, taking into consideration possible uses for events that are aligned with the desire for preservation. The bill talks about ecological integrity.

I would also like to comment on the amendment clause 5 of the bill proposes to paragraph 20(1.1)(b) of the National Capital Act regarding the regulations that govern Gatineau Park. It would allow the Governor-in-Council to determine:

> . . . fees, rates, rents and other charges for the use of Gatineau Park resources, facilities and services and the issuance and amendment of permits, licences and other authorizing instruments . . . .

While federal national parks generally impose user fees, I emphasize the importance of Gatineau Park remaining accessible to all residents and organizations in the region, as well as to visitors of all means. We welcome the addition of a paragraph to clause 5 of the bill proposing to cap the user fees for the park at the costs borne by the commission.

If I may, I would like to take this opportunity to raise the issue of payments in lieu of taxes, or PILT. Essentially, these are amounts the federal government pays municipalities to replace the municipal taxes related to all federal buildings and lands. For Gatineau, this represents a significant source of revenue from the federal buildings and lands on its territory, particularly those of the NCC and the Government of Canada. There is a link here, since some sections of Gatineau Park are located in municipalities that border it.

I do not want to talk about cases that went to trial, but rather make senators aware that the shortfall is huge. Between 2018 and 2026, the differences in land value for NCC and federal government properties led to revenue losses of approximately $94 million for the City of Gatineau. That is huge, and the bill is being passed on to Canadians, since the federal government is not paying all of it. In a difficult financial context for all levels of government, this is a significant amount that could have been invested in projects that benefit citizens. We also believe that it would be appropriate for the federal government to modernize, after consultation, the legislative framework surrounding PILT. We hope to have your support in this regard.

En vertu de l’article 3 du projet de loi, lequel ajoute les paragraphes 10.05(1) et (2) à la Loi sur la capitale nationale, il est souhaité par la Ville de Gatineau de pouvoir être partie prenante des discussions visant à élaborer la réglementation future du parc de la Gatineau en prenant en considération les usages événementiels possibles et cohérents avec la volonté de conservation. On parle d’intégrité écologique dans le projet de loi.

Je souhaite également commenter la modification introduite par l’article 5 du projet de loi à l’alinéa 20(1.1)b) de la Loi sur la capitale nationale au sujet des règlements qui régissent le parc de la Gatineau. Elle permettrait au gouverneur en conseil de fixer :

> [...] des droits à percevoir pour l’utilisation des ressources et des installations et pour la fourniture de services se trouvant dans le parc de la Gatineau et pour la délivrance ou la modification de permis, licences et autres autorisations [...]

Bien que des droits d’utilisation soient généralement en vigueur dans les parcs nationaux fédéraux, je souligne l’importance que le parc de la Gatineau reste accessible pour tous les résidents et organismes de la région, tout comme pour les visiteurs, peu importe leurs moyens. Nous saluons l’ajout à l’article 5 du projet de loi d’un paragraphe visant à plafonner les droits à percevoir pour l’utilisation du parc aux coûts supportés par la commission.

Si vous le permettez, je profite de l’occasion pour soulever l’enjeu des paiements versés en remplacement d’impôts, les PERI. Essentiellement, ce sont des sommes versées par le gouvernement fédéral aux municipalités qui remplacent le paiement des taxes municipales payées pour tous les immeubles et terrains fédéraux. Pour Gatineau, cela représente une source de revenus importante liée à la présence d’immeubles et de terrains fédéraux sur son territoire, notamment ceux de la CCN et du gouvernement du Canada. Il y a ici un lien à établir, puisque certaines portions du parc de la Gatineau se situent dans des municipalités qui le bordent.

Je ne souhaite pas revenir sur les dossiers du passé sur lesquels des tribunaux se sont penchés, mais plutôt sensibiliser les sénatrices et sénateurs au fait qu’il y a un immense manque à gagner. Pour la période comprise entre 2018 et 2026, les différences de calcul sur la valeur foncière des propriétés détenues par la CCN et le gouvernement fédéral se traduisent pour la Ville de Gatineau par des pertes de revenus qui s’élèvent à environ 94 millions $. Ce chiffre est immense, et cette facture, on la refile aux citoyens et citoyennes, étant donné que le gouvernement fédéral n’en paie pas la totalité. Dans un contexte financier difficile pour l’ensemble des paliers de gouvernement, c’est un montant appréciable qui aurait pu être investi dans des projets qui bénéficient aux citoyens et citoyennes. Aussi, nous croyons qu’il serait pertinent que le gouvernement fédéral modernise, après consultation, le cadre législatif entourant les PERI. Nous espérons avoir votre appui en ce sens.

In closing, I reiterate our support for Bill S-229. We hope the resulting regulations will maintain a beneficial balance between the fundamental aspect of park preservation and the holding of events.

Thank you also for considering our request regarding PILT.

I look forward to your questions. Thank you for your time.

The Chair: Thank you very much.

[*English*]

That was a very thorough and helpful intervention. You've raised issues that we have not yet discussed. Obviously, you are close to the ground, and that is very helpful to us.

Now I would like to ask you, Mr. Nolan, to proceed with your remarks.

[*Translation*]

Brian Nolan, Mayor, Municipality Chelsea: Members of the committee, thank you for this opportunity to share the views of the Municipality of Chelsea on Bill S-229 regarding Gatineau Park.

We also recognize the importance of having the Algonquin Anishinaabe Nation take part in discussions about the future of Gatineau Park.

To understand our reality, one must first understand the close connection between Gatineau Park and Chelsea. Over 60% of Chelsea's territory, meaning more than 70 square kilometres, is National Capital Commission-held land. This means the park is not just a neighbour of Chelsea, it is an integral part of our municipality and the daily lives of our residents. Its trails, landscapes and natural environments give us exceptional access to nature. The park also attracts many visitors who contribute to the vitality of our businesses and community. The residents of Chelsea are deeply committed to the park's protection.

In our 2022 urban plan, we identified four ecological corridors to help wildlife move between the park and its surrounding habitats. We are also working with Action Chelsea for Respect of the Environment, or ACRE, on the preservation of 30% of the municipal land outside the park. We fully share the objective of protecting Gatineau Park for future generations, but this protection must be done in partnership with the communities that live with the park on a daily basis.

En terminant, je réitère notre soutien au projet de loi S-229. Nous souhaitons que la réglementation qui en découlera maintienne un équilibre profitable à tous entre l'aspect fondamental de la conservation du parc et la tenue d'événements.

Merci également de prendre en considération notre demande concernant les PERI.

Je serai heureuse de répondre à vos questions. Merci d'avoir pris le temps de m'écouter.

La présidente : Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Votre intervention était très complète et informative. Vous soulevez des enjeux dont nous n'avons pas encore discuté. Manifestement, vous êtes près du terrain, ce qui nous éclaire beaucoup.

J'aimerais maintenant vous demander, monsieur Nolan, de prononcer votre déclaration.

[*Français*]

Brian Nolan, maire, Municipalité de Chelsea : Mesdames et messieurs les membres du comité, merci de me donner l'occasion de présenter le point de vue de la Municipalité de Chelsea sur le projet de loi S-229 concernant le parc de la Gatineau.

Nous reconnaissons également l'importance de la nation algonquine anishinabe dans les discussions entourant l'avenir du parc de la Gatineau.

Pour comprendre notre réalité, il faut d'abord comprendre à quel point le parc de la Gatineau et Chelsea sont intimement liés. Plus de 60 % du territoire de Chelsea, soit plus de 70 kilomètres carrés, est constitué de terrains détenus par la Commission de la capitale nationale. Le parc n'est donc pas simplement un voisin de Chelsea, il fait partie intégrante de notre municipalité et du quotidien de nos résidents. Ses sentiers, ses paysages et ses milieux naturels nous donnent un accès exceptionnel à la nature. Le parc attire également de nombreux visiteurs qui contribuent à la vitalité de nos commerces et de notre communauté. Les citoyens de Chelsea sont profondément attachés à sa protection.

Dans notre plan d'urbanisme adopté en 2022, nous avons notamment désigné quatre corridors écologiques afin de favoriser le déplacement de la faune entre le parc et les habitats environnants. En collaboration avec Action Chelsea pour le respect de l'environnement, l'ACRE, nous travaillons également à la conservation de 30 % du territoire municipal situé à l'extérieur du parc. Nous partageons donc pleinement l'objectif de protéger le parc de la Gatineau pour les générations futures, mais cette protection doit se faire en partenariat avec les communautés qui vivent au quotidien avec le parc.

Chelsea has limited financial resources and, like all Quebec municipalities, it relies heavily on property taxes to fund all the services it provides to citizens. Every new land purchase by the NCC can also further reduce our already limited tax base. I don't want to reopen the Supreme Court case, we've gone through it and we're living with its fallouts. The impact is especially important when it comes to land located within or near our urban perimeter.

An example of this would be the NCC's acquisition of the former Dunnderosa Golf Club in 2024. Since the NCC now owns the golf club, we no longer collect those revenues. We know the issues we have with the NCC regarding municipal taxes. As a result, we are penalized by the loss of revenues.

I raise the issue, because we support the park's protection. However, when the NCC acquires land outside the park, as set out in Schedule 2, it creates a major financial issue for us. We do not have equitable resources or annual payments, and that has a significant impact on our budget. An enduring partnership with the NCC must therefore be both ecologically sound and fair for all neighbouring municipalities.

We welcome the objective of Bill S-229 to give Gatineau Park stronger legislative protection and to clearly define its boundaries. However, when defining limits using a federal act, any ambiguity for citizens who own property within the proposed perimeter must be eliminated. As a mayor, I believe a property owner must be able to clearly know whether or not their property is part of the park and what rules apply to it. Legislation to protect the park should not create uncertainty regarding the rights of private landowners or the respective jurisdictions of the federal, provincial and municipal governments.

We therefore recommend that Schedule 2 of the bill be clarified to explicitly exclude private property as well as provincial and municipal lands, except where an appropriate agreement or legal mechanism provides for their inclusion. It's about protecting the park, but also about giving predictability to the families and owners who have lived on this land for several generations.

I would also like to draw your attention to a significant concern for Chelsea: future land acquisitions by the NCC or by His Majesty outside the boundaries of Gatineau Park. In Chelsea, such acquisitions can have a significant impact on our territory, tax base, urban planning, infrastructure and ability to meet the future needs of our population. We fully respect the NCC's role and the importance of preservation. However, when a major acquisition is considered outside the park's current boundaries,

Chelsea dispose de ressources financières limitées et, comme toutes les municipalités québécoises, dépend largement de la taxation foncière pour financer tous les services qu'elle offre aux citoyens. Chaque nouvelle acquisition de terrain par la CCN peut également réduire davantage notre assiette fiscale déjà limitée. Je ne veux pas rouvrir le dossier de la Cour suprême, on est passé au travers et on vit avec ses répercussions. L'effet est particulièrement important lorsqu'il s'agit de terrains situés à l'intérieur ou à proximité de notre périmètre urbain.

L'acquisition par la CCN en 2024 de l'ancien club de golf Dunnderosa en est un exemple. Cette acquisition nous enlève un revenu, car le club de golf appartient désormais à la CCN. On connaît les enjeux que nous avons avec la CCN concernant les taxes municipales. Nous sommes donc pénalisés quant aux sources de revenus qu'il nous manque.

Je soulève ce point, car nous sommes en faveur de la protection du parc. Toutefois, lorsque la CCN fait l'acquisition de terrains situés à l'extérieur du parc, comme on l'indique à l'annexe 2, cela représente pour nous un gros enjeu financier. Nous n'avons pas l'équitabilité de ressources ou de paiements annuels et cela a un impact important sur notre budget. Un partenariat durable avec la CCN doit donc être à la fois écologique et équitable envers toutes les municipalités limitrophes.

Nous accueillons favorablement l'objectif du projet de loi S-229 de donner au parc de la Gatineau une protection législative plus solide et de définir clairement ses limites. Cependant, lorsqu'on définit les limites dans une loi fédérale, il faut éliminer toute ambiguïté pour les citoyens qui possèdent des propriétés à l'intérieur du périmètre proposé. En tant que maire, je crois qu'un propriétaire doit pouvoir savoir clairement si sa propriété fait partie ou non du parc et quelles règles s'appliquent à celle-ci. Une loi visant à protéger le parc ne devrait pas créer d'incertitudes concernant les droits des propriétaires privés ni les compétences respectives des gouvernements fédéral, provincial et municipal.

Nous recommandons donc que l'annexe 2 du projet de loi soit clarifiée afin d'exclure explicitement les propriétés privées ainsi que les terrains provinciaux et municipaux, sauf lorsqu'une entente ou un mécanisme juridique approprié prévoit leur inclusion. Il s'agit de protéger le parc, mais aussi de donner une prévisibilité aux familles et propriétaires qui habitent ce territoire depuis plusieurs générations.

J'aimerais également attirer votre attention sur une préoccupation importante pour Chelsea : les acquisitions futures de terrains par la Commission de la capitale nationale ou par Sa Majesté à l'extérieur des limites du parc de la Gatineau. À Chelsea, de telles acquisitions peuvent avoir des conséquences importantes sur notre territoire, notre assiette fiscale, notre planification urbaine, nos infrastructures et notre capacité à répondre aux besoins futurs de notre population. Nous respectons

particularly when it could eventually lead to an expansion of the park, we believe the municipality concerned should be consulted in advance.

For Chelsea, this consultation is particularly important, as more than 60% of our territory is already made up of NCC properties. We therefore request a clear mechanism for consultation prior to any future changes to the park's boundaries that would result in new lands being included from a municipality's territory. Our goal is not to prevent the preservation or acquisition of land for environmental purposes, but to ensure that municipalities directly affected can participate in the discussion before decisions leading to permanent consequences for their territory are made.

We must also ensure that the park's legislative protection does not compromise the municipalities' ability to maintain, replace or improve the necessary infrastructure for citizens.

In Chelsea, the park and the municipality are physically intertwined. Our roads, networks, active transportation infrastructure and many municipal services must cross or intersect with federal properties. The bill already recognizes certain exceptions for public infrastructure, and that is important. We want to ensure these provisions allow for effective collaboration where legitimate municipal work is required without creating unreasonable delays or administrative hurdles.

There is also a need to strike a balance between the park's ecological protection and accessibility. These two goals are not mutually exclusive. For the citizens of Chelsea, the park is both an outstanding natural environment to be protected and a place they visit on a daily basis.

This means decisions about access, trails, parking — especially recently — infrastructure and user rights have a direct impact on our community. Communities that live on the edge of the park should have a meaningful voice when such decisions are made, rather than having these decisions imposed on them.

I recognize that Bill S-229 already provides for consultations with neighbouring municipalities. It's a step in the right direction. However, for a municipality like Chelsea, where 60% of the territory consists of NCC properties, a one-time consultation is not enough. We need a mechanism for an ongoing dialogue. The mayors of Gatineau and Ottawa sit on the NCC's board of directors as non-voting members to ensure the voices of their communities are heard. I propose a similar mechanism to allow municipalities directly adjacent to Gatineau Park to have

pleinement le rôle de la CCN et l'importance de la conservation. Toutefois, lorsqu'une acquisition importante est envisagée à l'extérieur des limites actuelles du parc, particulièrement lorsqu'elle pourrait éventuellement mener à un agrandissement du parc, nous croyons que la municipalité concernée devrait être consultée en amont.

Pour Chelsea, cette consultation est particulièrement importante, puisque plus de 60 % de notre territoire est déjà constitué des propriétés de la CCN. Nous demandons donc un mécanisme clair de consultation préalable à toute modification future des limites du parc qui ait pour effet d'y intégrer de nouvelles terres situées sur le territoire d'une municipalité. Notre objectif n'est pas d'empêcher la conservation ou l'acquisition de terrains aux fins environnementales, mais de nous assurer que les municipalités directement touchées puissent participer à la discussion avant que des décisions ayant des conséquences permanentes sur leur territoire soient acceptées.

Nous devons également nous assurer que la protection législative du parc ne compromet pas la capacité des municipalités d'entretenir, de remplacer ou d'améliorer les infrastructures nécessaires des citoyens.

À Chelsea, le parc et la Municipalité sont physiquement imbriqués. Nos routes, nos réseaux, nos infrastructures de transport actif et plusieurs services municipaux doivent traverser ou côtoyer des propriétés fédérales. Le projet de loi reconnaît déjà certaines exceptions concernant les infrastructures publiques, et cela est important. Nous voulons nous assurer que ces dispositions permettent une collaboration efficace, lorsque des travaux municipaux légitimes sont nécessaires, sans créer de délais ou d'obstacles administratifs déraisonnables.

Il faut également trouver un équilibre entre la protection écologique du parc et son accessibilité. Ces deux objectifs ne sont pas incompatibles. Pour les citoyens de Chelsea, le parc est à la fois un milieu de vie naturel exceptionnel à protéger et un emplacement qu'ils fréquentent quotidiennement.

Les décisions qui concernent l'accès, les sentiers, les stationnements — surtout récemment — les infrastructures et les droits d'utilisation entraînent donc des conséquences directes sur notre communauté. Les collectivités qui vivent aux portes du parc devraient avoir une voix significative lorsque de telles décisions sont prises, au lieu de se les faire imposer.

Je reconnais que le projet de loi S-229 prévoit déjà une consultation des municipalités limitrophes. C'est un pas dans la bonne direction. Toutefois, pour une municipalité comme Chelsea, dont 60 % du territoire est constitué de propriétés de la CCN, une consultation ponctuelle ne suffit pas. Nous avons besoin d'un mécanisme permanent de dialogue. Les maires de Gatineau et d'Ottawa siègent au conseil d'administration de la CCN à titre de membres sans droit de vote afin d'y faire entendre la voix de leurs collectivités. Je propose qu'un mécanisme

permanent representation, possibly through the mayors or the reeve of the MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Madam Chair, I will conclude with three tangible requests.

First, that the bill makes a clear distinction between Gatineau Park and private property and provincial and municipal lands located within the perimeter described in Schedule 2, and that a clear mechanism for consultation with municipalities be established before making any changes to the park's boundaries that would add new lands from their territory.

Second, that bordering municipalities have access to a permanent consultation mechanism and representation with the NCC.

Third, that decisions regarding land acquisitions, park access and infrastructure take into consideration the financial, territorial and operational impacts on affected municipalities.

Chelsea would like to serve as a partner in protecting Gatineau Park. We share the goal of preserving this exceptional land for future generations. However, a true partnership must be based on four principles. These principles are conservation, collaboration, transparency and fairness. Protecting the park and listening to the communities that surround it are two responsibilities that go hand in hand.

Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Nolan.

Next up is Mr. Lamoureux.

Guillaume Lamoureux, Mayor, Municipality of La Pêche: Good morning. First, I would like to thank all the members of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources for giving us the opportunity to speak about Bill S-229.

The objectives seem clear. However, the potential impact of these changes on neighbouring municipalities is difficult to determine based on the documents provided.

First, it would be helpful to create a map showing any changes between the park's current boundary and the boundary proposed in the regulations.

It would also be worthwhile to briefly consider the mechanisms used to, as stated in the regulations, ". . . strengthen consultation and collaboration between the NCC, the Algonquin Anishinabeg Nation and neighbouring municipalities . . . ."

semblable permette aux municipalités bordant directement le parc de la Gatineau d'avoir une représentation permanente, possiblement par l'entremise des maires ou du préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Madame la présidente, je terminerai donc avec trois demandes concrètes.

Premièrement, que le projet de loi assure une distinction claire entre le parc de la Gatineau et les propriétés privées ainsi que les terrains provinciaux et municipaux situés à l'intérieur du périmètre décrit à l'annexe 2, et qu'un mécanisme clair de consultation des municipalités soit prévu avant toute modification future des limites du parc qui aurait pour effet d'y intégrer de nouvelles terres sur leur territoire.

Deuxièmement, que les municipalités limitrophes disposent d'un mécanisme permanent de consultation et de représentation auprès de la CCN.

Troisièmement, que les décisions concernant les acquisitions de terrains, l'accès au parc et les infrastructures tiennent compte de leurs répercussions financières, territoriales et opérationnelles sur les municipalités concernées.

Chelsea veut être un partenaire dans la protection du parc de la Gatineau. Nous partageons l'objectif de préserver ce territoire exceptionnel pour les générations futures, mais un véritable partenariat doit reposer sur quatre principes : la conservation, la collaboration, la clarté et l'équité. Protéger le parc et écouter les collectivités qui vivent à ses portes sont deux responsabilités qui vont de pair.

Je vous remercie.

La présidente : Merci, monsieur Nolan.

Maintenant, nous avons M. Lamoureux.

Guillaume Lamoureux, maire, Municipalité de La Pêche : Bonjour. Je tiens d'abord à remercier tous les membres du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles de nous donner la chance de nous prononcer sur le projet de loi S-229.

Les objectifs me paraissent clairs, mais les impacts que ces modifications pourraient avoir sur les municipalités limitrophes sont difficiles à discerner avec la documentation fournie.

Dans un premier temps, il serait pertinent de produire une carte qui montre tout changement entre la limite actuelle du parc et celle projetée par le règlement.

Il serait aussi intéressant de réfléchir rapidement aux mécanismes qui seront utilisés pour, comme le mentionne le règlement, « [...] renforcer la consultation et la collaboration entre la CCN, la Nation algonquine Anishinabeg et les municipalités limitrophes [...] »

In comparison with the municipal context, when we make regulatory changes, it's helpful to differentiate between the regulatory provisions imposed on us by the province and the ones that we can control, during our discussions with stakeholders.

It's commendable to make ecological integrity a priority in the National Capital Commission's management of the park. However, any change in practice related to this objective that could affect municipalities should be assessed with those municipalities in order to take into account all the priorities that they must balance. This includes, for example, the impact on the maintenance of municipal roads, as well as on residents or park users.

To strengthen this collaboration, the NCC should have identified the impact of its proposed changes on the municipalities even before beginning the consultation process, so that there wouldn't be any surprises for the municipalities, given the power imbalance between the parties.

I would now like to discuss the following excerpt:

> The Commission may pay grants to the appropriate authorities . . . not exceeding in any tax year the amounts estimated by the Commission to be sufficient . . .

In La Pêche, we haven't yet experienced what Chelsea or Gatineau has faced in recent years. However, in certain years, we've received slightly less compensation than anticipated or than was customary in previous years. Sometimes, it amounted to 90% of projected revenue. The previous excerpt is difficult to accept. I recommend replacing the words "may pay" with "shall pay."

Then, the idea that the NCC itself has the authority to determine what constitutes sufficient compensation is unjustifiable. This makes it impossible for municipal bodies to predict the amount otherwise accurately measured and governed by assessment standards. There are clear standards in place established by the Ordre des évaluateurs agréés du Québec, for example.

I would urge the NCC to take a serious look at the province of Quebec's practices in this area. The compensation that the province provides annually to municipalities for its properties located within municipal boundaries, such as compensation in lieu of taxes, is a fair and predictable system. That's what we want. The province, just like the federal government, has chosen to pay municipalities for its provincial buildings. However, it has been doing so systematically for a long time, and this approach works. There are currently so many changes taking place in the world. We must deal with so many unforeseen circumstances. There's no justification for the lack of predictability in the NCC's compensation to municipalities.

En comparaison avec le contexte municipal, quand nous procédons à des modifications réglementaires, il est utile de distinguer les éléments de la réglementation qui nous sont imposés par la province de ceux sur lesquels nous avons un contrôle, lors de nos échanges avec les parties prenantes.

Il est louable de prévoir que l'intégrité écologique soit une priorité dans la gestion du parc par la Commission de la capitale nationale. Cependant, tout changement de pratique en lien avec cet objectif qui pourrait avoir un impact sur les municipalités devrait être évalué avec ces dernières afin de considérer l'ensemble des priorités avec lesquelles elles doivent jongler. On peut penser ici notamment à l'impact sur l'entretien de chemins municipaux, sur les résidents ou les usagers.

Pour que cette collaboration soit renforcée, il faudrait que la CCN ait identifié l'impact sur les municipalités des changements qu'elle propose avant même de démarrer le processus de consultation avec ces dernières afin qu'il n'y ait aucune surprise pour les municipalités, étant donné le rapport de force qui existe entre les parties.

J'aimerais ensuite aborder le passage suivant :

> La Commission peut verser aux autorités compétentes [...] des subventions n'excédant pas, dans une année fiscale donnée, les montants qu'elle estime suffisants [...]

À La Pêche, nous n'avons pas encore vécu ce que Chelsea ou Gatineau ont vécu dans les dernières années, bien qu'il y ait eu des années où nous avons obtenu un peu moins de compensation que ce que nous prévoyions ou qui était la pratique dans les années précédentes. Parfois, c'était 90 % des revenus anticipés. Le passage précédent est donc difficile à accepter. Je recommande de remplacer les mots « peut verser » par « verse ».

Ensuite, l'idée que la CCN ait elle-même l'autorité d'estimer ce qui semble suffisant comme indemnité est injustifiable, puisque cela devient impossible pour les corps municipaux de prévoir ce qui est autrement très bien mesuré et encadré par des normes d'évaluation. Il y a des standards clairs qui existent, qui sont normés par l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, entre autres.

J'inviterais la CCN à se pencher sérieusement sur les pratiques de la province de Québec à ce sujet. Les compensations que la province remet annuellement aux municipalités pour ses propriétés en territoires municipaux — les compensations tenant lieu de taxe, par exemple — sont un système équitable et prévisible, et c'est ce que l'on souhaite. La province, tout comme le fédéral, choisit de verser des montants aux municipalités pour ses bâtiments provinciaux, mais de façon systématique, depuis très longtemps, puis cela fonctionne. Actuellement, il y a tellement de changements dans le monde, tellement d'imprévus avec lesquels nous devons composer, il n'y a rien qui justifie l'imprévisibilité de la compensation de la CCN envers les municipalités.

The key word is “predictability.” We need more predictability.

I would like to wrap up by acknowledging the work of my colleagues in Gatineau Park. I’m thinking of Catherine Verreault, who is currently on leave, and Stéphane Wojciechowski. Regardless of the tensions that may sometimes arise between the NCC and the municipalities, I must say that I always enjoy speaking with them. The NCC is fortunate to have them on its team. I would also like to acknowledge Patrick Laliberté, who is filling in for Ms. Verreault during her leave.

Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Lamoureux.

[*English*]

Now we will proceed to questions. It will be five minutes each.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I’ll start with you, Mr. Lamoureux.

You spoke about a long-standing issue, specifically the compensation that you receive from the NCC for the park. Do you think that this issue should be included in the bill? Because that would be going a bit too far.

Mr. Lamoureux: I had this discussion with Sophie Chatel. She had the same concerns, given the wording of the regulations. She explained that, in some cases, only capital letters were added. However, there were still provisions that clearly addressed the payment situation. At the time, I hadn’t grasped that nuance. I took this opportunity to share my perspective on the matter.

I believe that the NCC would be well advised to amend the excerpt in question and to pay —

Senator Miville-Dechêne: To develop a process for forecasting. Obviously, it’s difficult to forecast, since it’s difficult to forecast revenue.

Mr. Lamoureux: It’s difficult for the NCC to forecast its revenue?

Senator Miville-Dechêne: No. It’s funded.

Mr. Lamoureux: I understand. I think that we need to find a middle ground. As I said, some models already exist, such as compensation in lieu of taxes, for example. We may all need to make compromises. However, the predictability issue and the fact that municipalities must suddenly cope with reduced revenue is challenging.

Le mot clé est « prévisibilité ». On a besoin davantage de prévisibilité.

Je conclus en soulignant le travail des collègues au parc de la Gatineau. Je pense à Mme Catherine Verreault, actuellement en repos, et à M. Stéphane Wojciechowski. Peu importe les tensions qu’il peut parfois y avoir entre la CCN et les municipalités, je dois dire que c’est toujours, pour ma part, un plaisir d’échanger avec eux. La CCN est chanceuse de les compter parmi son équipe. Je salue également M. Patrick Laliberté qui remplace Mme Verreault durant son congé.

Je vous remercie.

La présidente : Merci, monsieur Lamoureux.

[*Traduction*]

Nous allons maintenant passer aux questions. Vous disposez de cinq minutes chacun.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vais commencer par vous, monsieur Lamoureux.

Vous avez parlé d’un problème qui dure depuis longtemps, soit la compensation que vous donne la CCN pour le parc. Jugez-vous que cette question devrait être incluse dans le projet de loi? Parce que là, on dépasse un peu les frontières.

M. Lamoureux : J’ai eu la discussion avec Mme Sophie Chatel. Elle avait eu les mêmes préoccupations, étant donné la présentation de la réglementation. Elle m’expliquait que, dans certains cas, on ajoutait seulement des majuscules, mais il y avait quand même des éléments qui parlaient clairement de la situation des versements. À ce moment-là, je n’avais pas saisi la nuance, j’en ai donc profité pour vous partager ma vision là-dessus.

Je crois qu’il serait louable que la CCN modifie le passage en question, qu’elle verse —

La sénatrice Miville-Dechêne : Élaborer une façon de faire pour prévoir. Évidemment, c’est difficile de prévoir, puisqu’il est difficile de prévoir ses revenus.

M. Lamoureux : Pour la CCN, c’est difficile de prévoir ses revenus?

La sénatrice Miville-Dechêne : Non, elle est financée.

M. Lamoureux : Je comprends. Je crois qu’il faut trouver un juste milieu. Comme je vous le mentionnais, il y a des modèles qui existent, comme les compensations tenant lieu de taxe, par exemple. Il faut tous éventuellement faire des compromis, mais la question de la prévisibilité, le fait que l’on doit composer soudainement avec des revenus diminués, c’est difficile pour les municipalités.

Senator Miville-Dechêne: Yes.

Mr. Lamoureux: You should know that, when this happens in the relationship between municipalities and the province during program funding — as we've seen recently with transportation — we know how to take action. We take action for a reason. We do so because this paralyzes us, divides us and breaks us down a bit. Municipal funding is no easy matter. In my view, the key word is predictability.

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

Mr. Nolan: Can I quickly chime in on this topic?

Senator Miville-Dechêne: Yes, quickly.

Mr. Nolan: It's as if, as a homeowner, you receive your tax bill. Since your income is lower than it should be, you decide to pay less in municipal taxes. It's the same principle. The land belongs to the NCC. It has a certain property value. Municipal taxes are calculated based on that value, so the bill should be paid regardless of the income coming in. Otherwise, we would sell off the land. We don't want that, but every Canadian understands the logic.

Senator Miville-Dechêne: I understand.

Ms. Marquis-Bissonnette, you piqued my curiosity about these events. Could you explain what you mean in more concrete terms and what concerns you about the events taking place in Gatineau Park?

Ms. Marquis-Bissonnette: In the past, certain events have taken place in Gatineau Park. I believe that this benefits the entire region. The idea isn't to put Gatineau Park under a bell jar. Instead, we want to preserve its ecological integrity while giving people the opportunity to enjoy it and ensuring that it remains a regional attraction.

For example, the Tour de Gatineau is a cycling race that took place in Gatineau Park for a number of years. The NCC decided that it would no longer be held in Gatineau Park. From now on, it will be held in downtown Gatineau.

Once again, for us, the challenge lies in ensuring predictability and in understanding which types of events will consistently or never take place in Gatineau Park. To echo Mr. Nolan's comments, given our close interconnectedness, a sudden decision to no longer hold an event in the region affects our cities.

The bill proposes regulations to govern the types of events that may or may not be held in Gatineau Park. We welcome this idea of establishing predictable criteria for holding events. Obviously, we want to respect the goal of conservation. However, we want

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui.

M. Lamoureux : Sachez que lorsque cela arrive dans les relations entre les municipalités et la province lors de financement de programme — comme on l'a vu récemment pour le transport —, on sait se mobiliser. Ce n'est pas pour rien qu'on se mobilise, c'est parce que cela nous paralyse, cela nous fracture, cela nous brise un peu. Le financement des municipalités n'est pas évident. Le mot clé est la prévisibilité, selon moi.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci.

M. Nolan : Puis-je ajouter rapidement à ce sujet?

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui, rapidement.

M. Nolan : C'est comme si, en tant que propriétaire d'une maison, vous recevez votre compte de taxes, et, puisque vous avez des revenus inférieurs à ce que vous deviez avoir, vous décidez de payer moins de taxes municipales. C'est le même principe. Le terrain appartient à la CCN, il a une certaine valeur foncière, les taxes municipales sont calculées en fonction de cette valeur, alors le compte devrait être payé, peu importe les revenus qui arrivent. Sinon, on se départit des terres. Ce n'est pas ce qu'on veut, mais c'est la logique de tout citoyen au Canada.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je comprends.

Madame Marquis-Bissonnette, vous avez piqué ma curiosité avec les événements. Pourriez-vous me dire de quoi vous parlez plus concrètement et qu'est-ce qui vous dérange en ce qui concerne les événements qui se passent dans le parc de la Gatineau?

Mme Marquis-Bissonnette : Historiquement, certains événements ont lieu dans le parc de la Gatineau. Je crois que c'est bénéfique pour toute la région. L'idée n'est pas de mettre une cloche de verre sur le parc de la Gatineau, c'est d'en assurer l'intégrité écologique tout en permettant aux citoyens d'en profiter et que cela demeure un attrait dans la région.

Par exemple, le tour de Gatineau est un tour cycliste qui avait lieu dans le parc de la Gatineau pendant plusieurs années. La CCN a décidé qu'il ne se tiendrait plus dans le parc de la Gatineau. Dorénavant, il se tient dans le centre-ville de Gatineau.

Encore une fois, pour nous, le défi est d'assurer la prévisibilité et de comprendre quels types d'événements ont toujours lieu ou non dans le parc de la Gatineau. Pour reprendre les termes de M. Nolan, étant donné que l'on est très imbriqué, cela a des impacts sur nos villes lorsque, tout à coup, on décide qu'un événement n'aura plus lieu dans la région.

Le projet de loi propose un règlement pour encadrer le type d'événement qui peut se tenir ou non dans le parc de la Gatineau. On salue cette idée de déterminer des critères prévisibles quant à la tenue d'événements. Évidemment, on veut respecter l'objectif

to ensure that everyone benefits. To that end, we believe that we should be consulted in the development of these criteria so that we can work jointly with the NCC.

Senator Miville-Dechêne: Does this bill increase or decrease the pressure on municipalities, which, I imagine, are expanding? Does converting this park make things more difficult for you in terms of housing pressure? I believe that you have 10 seconds to respond.

Mr. Nolan: The proposed boundaries for Gatineau Park are acceptable to us in the Municipality of Chelsea. The private properties located within the park should be properly identified so that the owners know what to expect.

Mr. Lamoureux: I think that we all have different circumstances. However, in my opinion, the situation isn't as serious for La Pêche.

[*English*]

The Chair: We may have time in some other person's five-minute allotment.

[*Translation*]

Senator Cardozo: I would like to welcome the mayors to the Senate of Canada. You're here for the first time, as far as I know. This is a great opportunity.

As a senator from Ottawa, this bill is of great interest to me and many other Ottawa residents. My family and I have been spending a great deal of time in Gatineau Park for many years, in the summer, fall and winter alike.

I fully understand your financial concerns. They require a permanent solution. My question is a bit more general. How can you explain the benefits of this bill to your residents? What are the benefits of this bill?

Mr. Nolan: If I may begin, as I said, 60% of Gatineau Park is located in Chelsea. The park is an integral part of our municipality. It's our neighbour. It's important to protect and preserve Gatineau Park.

As a municipality, we have designated four ecological corridors outside the park to protect animals and wildlife so that they can move freely between the river and the park. We're ultimately doing everything possible to expand the park without actually expanding it — if you will — because our residents care about the environment. As I said, we also have a project with the ACRE organization regarding land conservation outside the park. Gatineau Park is part of our daily lives. We want to protect it. That's why I have no objection to Bill S-229. However, as I

de la conservation. Toutefois, on veut s'assurer que tout le monde en bénéficie. En ce sens, on croit que l'on doit être consulté dans l'élaboration de ces critères pour nous permettre de travailler conjointement avec la CCN.

La sénatrice Miville-Dechêne : Est-ce que ce projet de loi accroît ou décroit la pression sur les municipalités qui, j'imagine, sont en train de s'agrandir? Est-ce que le fait de transformer ce parc vous complique la vie en matière de pression immobilière ou non? Je crois que vous avez 10 secondes pour me répondre.

M. Nolan : Le périmètre envisagé pour le parc de la Gatineau nous convient à la Municipalité de Chelsea. Il faudrait que les propriétés privées qui sont à l'intérieur du parc soient identifiées correctement pour que les propriétaires sachent à quoi s'attendre.

M. Lamoureux : Je crois que l'on a tous des contextes différents, mais c'est moins grave pour La Pêche, selon moi.

[*Traduction*]

La présidente : Nous aurons peut-être le temps de poursuivre cette discussion dans les cinq minutes imparties à un autre sénateur.

[*Français*]

Le sénateur Cardozo : Madame la mairesse, messieurs les maires, bienvenue au Sénat du Canada pour la première fois, selon moi. C'est une bonne occasion.

En tant que sénateur d'Ottawa, ce projet de loi m'intéresse beaucoup, comme plusieurs habitants d'Ottawa. Ma famille et moi-même passons beaucoup de temps dans le parc de la Gatineau depuis de nombreuses années, tant en été, en automne qu'en hiver.

Je comprends parfaitement vos préoccupations d'ordre financier. Elles nécessitent une solution permanente. Ma question est un peu plus générale : comment pouvez-vous expliquer les avantages de ce projet de loi à vos citoyens? Quels sont les avantages de ce projet de loi?

M. Nolan : Si je peux commencer, comme je le mentionnais, 60 % du parc de la Gatineau fait partie de Chelsea. C'est une partie intégrante de notre ville, c'est notre voisin. C'est important de protéger et de conserver le parc de la Gatineau.

En tant que municipalité, on a quatre corridors écologiques déterminés à l'extérieur du parc pour protéger les animaux et la faune afin qu'ils puissent se promener dans la rivière et dans le parc. En fin de compte, on fait tout ce que l'on peut pour agrandir le parc sans l'agrandir, si l'on veut, parce que nos citoyens sont concernés par l'environnement. Comme je le mentionnais, on a aussi un projet avec l'organisme ACRE concernant la conservation du territoire à l'extérieur du parc. Le parc de la Gatineau fait partie de notre quotidien. On veut le

said, the properties must be excluded from the park's boundaries. That's all.

Ms. Marquis-Bissonnette: If I may, I believe that the main benefit is conservation for current and future generations. Obviously, we support Canada's objectives. In particular, the City of Gatineau has signed the Montreal agreement. This agreement seeks to protect 30% of our territory, as well as biodiversity, flora and fauna. We believe that this bill meets the national objectives that we have set for ourselves.

We also welcome the fact that the bill includes provisions to ensure that stakeholders — particularly municipalities and Indigenous nations — are consulted on the park's future direction.

Senator Cardozo: Do you think that this bill gives us the opportunity to hold more consultations between your cities and the NCC?

Mr. Lamoureux: I think that this is a good idea and that this is the plan, so yes, definitely.

To answer the previous question, I also believe that we see this as part of the province of Quebec's ongoing approach to conservation. In La Pêche, we used the ecological corridors established by the NCC as a basis for incorporating all this into our bylaws and creating consistency across the municipality. So there's a general trend in this direction. Some tension always arises when certain activities are slightly restricted. However, overall, I believe that the residents of La Pêche understand the NCC's efforts.

Ms. Marquis-Bissonnette: I believe that this is the common thread running through our remarks. In other words, while we support the bill's objectives, we also see it as an opportunity to reiterate the need to collaborate with stakeholders. Each of our areas has its own concerns and challenges. These aren't barriers. We can overcome them. However, clearly, it's easier when we work together. We could propose a formal amendment to that end, but the bill already provides for consultation with stakeholders. Perhaps we could include the word "collaboration". The term "consultation" may be minimal. Yet when we establish the principle that we want to be able to collaborate, we take it a step further and enter into a dialogue that may be a bit more constructive for the future.

[*English*]

The Chair: Senator Cardozo, if there is a chance for a second round, we'll come back to both you and Senator Miville-Dechêne.

protéger. C'est pourquoi je n'ai aucune objection au projet de loi S-229. Toutefois, comme je le mentionnais, il faut que les propriétés soient exclues du périmètre. C'est tout.

Mme Marquis-Bissonnette : Si vous permettez, je crois que l'avantage principal est la conservation pour les générations actuelles et futures. Évidemment, on adhère aux objectifs du Canada. Notamment, la Ville de Gatineau a adhéré à l'accord de Montréal qui vise la protection de 30 % de notre territoire, de la biodiversité, de la faune et de la flore. On croit que ce projet de loi répond aux objectifs nationaux que l'on s'est donnés.

On salue aussi le fait que le projet de loi comporte des dispositions pour s'assurer de la consultation des parties prenantes à travers les orientations futures du parc, notamment les municipalités et les nations autochtones.

Le sénateur Cardozo : Pensez-vous que ce projet de loi nous donne l'occasion d'avoir plus de consultations entre vos villes et la CCN?

M. Lamoureux : Je crois que c'est souhaitable et que c'est ce qui est prévu, donc oui, définitivement.

Pour répondre à la question précédente, de la même façon, je crois qu'on le voit dans une continuité de ce que la province de Québec envisage au niveau de la conservation. À La Pêche, on s'est basé sur les corridors écologiques qui avaient été établis par la CCN pour intégrer tout cela dans nos règlements et en faire une continuité sur le territoire municipal. Il y a donc une mouvance qui est générale. Quelques tensions surviennent toujours lorsqu'on vient restreindre un peu certaines activités, mais, globalement, je crois que les citoyens de La Pêche comprennent les efforts de la CCN.

Mme Marquis-Bissonnette : Je crois que c'est le fil conducteur de nos interventions, c'est-à-dire que l'on adhère aux objectifs du projet de loi, mais on y voit aussi une occasion de réitérer l'importance de collaborer avec les parties prenantes. Dans chacun de nos territoires, il y a des préoccupations et des enjeux. Ce ne sont pas des barrières, on est capables de les dépasser, mais il est évident que c'est plus facile lorsqu'on collabore. On pourrait vous proposer un amendement en bonne et due forme à cet égard, mais le projet de loi prévoit déjà la consultation des parties prenantes. Peut-être que l'on pourrait inclure le mot « collaboration ». Le terme « consultation » peut être minimal, mais quand on édicte le principe que l'on souhaite être capable de collaborer, on va un pas plus loin et l'on engage un dialogue qui est peut-être un petit peu plus constructif pour la suite des choses.

[*Traduction*]

La présidente : Sénateur Cardozo, si nous avons l'occasion d'avoir une deuxième série de questions, nous vous redonnerons la parole, à vous et à la sénatrice Miville-Dechêne.

[*Translation*]

Senator Galvez: First, thank you for your excellent remarks. They show the reality for municipalities in terms of management, as well as the importance of the park and the challenges that it faces.

[*English*]

This is not the first attempt; it's like the tenth attempt. It started with Prime Minister Harper's government trying to give the legal status of "national park" to this important place.

Thank you so much. I have taken notes, and I'm ready to prepare some observations and amendments with respect to Mr. Nolan about giving you a seat on the committee, which will not only consult but will also listen and will collaborate in any decision taking.

My question is: Some people believe that the National Capital Commission, or NCC, has done a good job, but then, historically, I did my research and I see degradations. Today, it's important that we really make this bill happen.

Can you please tell us about some of the degradations and the pressures that the park suffers today which are creating obstacles to leaving it in good standing for this generation and future generations?

Mr. Nolan: Thank you for your question. I wasn't there before. It's my first year as the Mayor of Chelsea, so I can't really talk about previous experience. Since we have been there, we have had a good relationship with the NCC. Communication is open again.

Of course, we have roads that cross Gatineau Park that are owned by the municipality. Again, I'm going to come back to money. When we have a lack of payments from the NCC, it's hard for us to maintain the roads. As an example, Notch Road and Meech Lake are in really bad shape. That's the way the Prime Minister takes to go to his cottage, and it's really bumpy. When we're lacking almost a million dollars in taxes every year, it's hard to do maintenance and keep the infrastructure going. From what I can see, this is where the depreciation of the park shows, but I guess it's our road too.

Communication-wise, the staff is amazing. We talk to them. We talk about issues. We always have things. Lately, it's the parking. Now we have to pay to park at the Visitor Centre. It's a big issue for the citizens of Chelsea and visitors, but we'll deal with it. It affects us directly. That's where the image of the NCC

[*Français*]

La sénatrice Galvez : Tout d'abord, merci de vos excellents exposés. Cela montre la réalité des municipalités en matière de gestion, de l'importance et des enjeux du parc.

[*Traduction*]

Nous n'en sommes pas à la première tentative, mais environ à la dixième. Tout a commencé lorsque le gouvernement du premier ministre Harper a tenté d'attribuer le statut juridique de « parc national » à ce lieu d'envergure.

Merci énormément. J'ai pris des notes, et je suis prête à préparer des observations et des amendements vous concernant, monsieur Nolan, pour vous donner un siège au comité. Ce comité va non seulement mener des consultations, mais il écoutera également les parties prenantes et collaborera à toute prise de décision.

Ma question est la suivante : certains sont d'avis que la Commission de la capitale nationale, ou CCN, fait du bon travail. Or, j'ai fait mes recherches et je constate des reculs. Aujourd'hui, il est important que nous fassions vraiment avancer ce projet de loi.

Pouvez-vous nous décrire certaines des dégradations et des pressions que subit le parc aujourd'hui et qui empêchent de le laisser en bon état pour la génération actuelle et les générations futures?

M. Nolan : Je vous remercie de la question. Je n'étais pas maire auparavant. Cette année est ma première comme maire de Chelsea, alors je ne peux pas vraiment me prononcer sur le passé. Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons une bonne relation avec la CCN. Les communications sont à nouveau ouvertes.

Bien sûr, certaines des routes qui traversent le parc de la Gatineau appartiennent à la municipalité. Je vais parler d'argent, encore une fois. L'absence de paiements de la part de la CCN fait en sorte qu'il est difficile pour nous d'entretenir les routes. Par exemple, le chemin Notch et le chemin du Lac-Meech sont en très mauvais état. C'est le trajet que fait le premier ministre pour se rendre à son chalet, et il est vraiment cahoteux. Étant donné le manque à gagner de près d'un million de dollars en taxes foncières chaque année, il est difficile de faire l'entretien et de maintenir les infrastructures en bon état. De mon point de vue, c'est ainsi que la dégradation du parc se manifeste, mais je suppose que nos routes en sont un autre signe.

Sur le plan de la communication, le personnel est formidable. Nous lui parlons. Nous discutons des enjeux, qui ne manquent jamais. Dernièrement, le stationnement en a été un. Le stationnement du Centre des visiteurs est maintenant payant. C'est un gros problème pour les citoyens de Chelsea et les

goes down. I'm curious to see how much money they will make from the parking. Was it really worth it to go through this nightmare for parking?

Overall, it's amazing with the staff, but when there are new projects or new initiatives, that's when the degradation of the park shows.

Mr. Lamoureux: I recall recent pictures shared by a citizen of La Pêche about Brown Lake. I don't know if you have seen the images. It's a woman who says, "I just came back from a bike ride to Brown Lake. Been swimming there for 24 years." There was a massive algae bloom. I look at this myself and I'm baffled.

I guess your question was focused on the environment. I'm really pleased with what has been done at Philippe Lake. Some of the most important things that have been done are things we don't really see, such as work that was done on waste water treatment. Hopefully, that will help, but, yes, it has been a concern. I think we have seen greater cases of parasites in the swimming water. It's a concern.

I really believe that the NCC is doing the right thing by looking at the importance of the northern part of the park as a good vector for resiliency and biological diversity, but, yes, it's a big concern. It's one that we share not just with the NCC but also throughout lakes and forests in the area.

Senator Galvez: Thank you.

The Chair: Thank you for your answers.

Senator McCallum: Welcome. Thank you for your presentations.

In other bills that we have studied on the parks, consultation continues to remain a problem. There is a lack of consultation, which continues to surprise me.

You all say you share objectives and support the bill, but it's going to have an impact on your tax base. Your tax base has decreased. If the park becomes larger, do you know what the financial impact will be? You talked about citizen ownership. What rules would apply? Are you saying you don't know the impact of ownership and the impact on the tax base if this bill passes? What would happen to the municipalities?

Mr. Nolan: That's why it's important to exclude those properties off the park. By excluding them, at least the municipality will be collecting the tax from the taxpayer. If the NCC decides to buy another piece of land that is outside the

visiteurs, mais nous allons nous en occuper. Cette réalité nous touche directement et mine l'image de la CCN. Je suis curieux de savoir combien d'argent la CCN amassera grâce aux frais de stationnement. La somme justifie-t-elle vraiment le cauchemar que nous vivons entourant le stationnement?

Dans l'ensemble, la relation avec le personnel est formidable, mais la dégradation du parc se manifeste lors des nouveaux projets ou initiatives.

M. Lamoureux : Je me souviens de photos récemment publiées par une citoyenne de La Pêche montrant le lac Brown. Je ne sais pas si vous les avez vues. Une femme dit : « Je reviens d'une randonnée à vélo jusqu'au lac Brown. J'y nage depuis 24 ans. » Les photos dépeignent une énorme prolifération d'algues. Je suis déconcerté de voir ces images.

Je suppose que votre question portait sur l'environnement. Je suis vraiment content de ce qui se fait au lac Philippe. Certains des projets les plus importants qui ont été réalisés ne sont pas vraiment visibles, comme les travaux pour le traitement des eaux usées. J'espère qu'ils amélioreront la situation, mais effectivement, c'est une préoccupation. Je pense que le problème de parasites dans les zones de baignade s'est aggravé. C'est un problème.

Je crois vraiment que la CCN a raison de considérer que la partie nord du parc est un important vecteur de résilience et de diversité biologique, mais, oui, c'est une grande préoccupation. Elle touche non seulement la CCN, mais aussi les lacs et les forêts de la région.

La sénatrice Galvez : Merci.

La présidente : Je vous remercie de vos réponses.

La sénatrice McCallum : Bienvenue. Je vous remercie de vos déclarations liminaires.

Dans d'autres projets de loi que nous étudions sur les parcs, la consultation demeure un problème. Il y a un manque de consultation, et j'en suis encore étonnée.

Vous dites tous que vous adhérez aux objectifs et que vous appuyez le projet de loi, mais il aura une incidence sur votre assiette fiscale, qui a diminué. Si le parc est agrandi, savez-vous quelle en sera l'incidence financière? Vous avez parlé de la propriété citoyenne. Quelles règles s'appliqueraient? Nous dites-vous que vous ne savez pas quel sera l'effet de la propriété et quel sera l'effet sur l'assiette fiscale si ce projet de loi est adopté? Quelles seraient les conséquences pour les municipalités?

M. Nolan : C'est la raison pour laquelle il est important d'exclure ces propriétés du parc. En les excluant, la municipalité pourra au moins percevoir les taxes foncières des contribuables. Si la CCN décide d'acheter un autre terrain qui se trouve à

park, then we will lose that revenue from that property because it will be part of the NCC park.

I can't give you a number because I don't know what size of property they are going to buy, but as an example, with the Dunnderosa Golf Course, we probably lost $25,000 or $30,000 of tax there, and that's every year. We'll never see that money again.

That's why it's important that if the park gets bigger, while we don't have the right of first refusal, we have to be consulted so that if we want to purchase that property as a municipality, we can do so. In the Dunnderosa example, that was not the case. I wasn't there at the time, but the municipality couldn't buy it. The NCC went in and bought it, so we lost revenue.

That's why, as a municipality, especially when 60% of our territory is the NCC, every piece of property they purchase has a big impact on us. We are only 9,000 people in Chelsea, and people are moving. They are expecting services, and if we lose revenue, then the whole population will suffer.

Senator McCallum: Are there any amendments that you have in mind to give us greater clarity?

Mr. Nolan: The amendment that I have in mind is to make sure that we exclude the properties off the perimeter of the NCC. If there is any acquisition of new property outside the park, we have to be aware of it first-hand so that if we want to buy them, we have the option of buying them. We're trying to protect our tax base here.

Mr. Lamoureux: If I may, have you seen a map of the park's current and future property?

Senator McCallum: No. Could you provide that to us?

Mr. Lamoureux: Could you provide that to us? I was referring to that point because, for instance, when we do consultation on zoning changes, that's the first thing citizens ask: Where is that zone right now and what are the changes? Show me a before and after.

I must say, when I read the description of the boundaries of the park, I'm sorry, but it's impossible for me to answer that question. I wish I could. It's not going to happen. I need to show precisely where the changes are.

Senator McCallum: Could we provide them —

The Chair: Yes.

l'extérieur du parc, nous perdrons les revenus de cette propriété parce qu'elle fera partie du parc de la CCN.

Je ne peux pas vous indiquer la somme que nous perdrons, car je ne connais pas la taille de la propriété qu'achètera la CCN. Je peux tout de même vous donner un exemple : dans le cas du Club de golf Dunnderosa, nous avons probablement perdu 25 000 $ ou 30 000 $ en taxes foncières, et ce, chaque année. Nous ne reverrons plus jamais la couleur de cet argent.

Voilà pourquoi il est important que, si le parc prend de l'expansion, nous soyons consultés même si nous n'avons pas le droit de premier refus. Ainsi, si la municipalité souhaite acheter une propriété, elle pourra le faire. Dans l'exemple du Club de golf Dunnderosa, ce n'était pas une option. Je n'étais pas là à l'époque, mais la municipalité n'a pas pu l'acheter. La CCN est intervenue et l'a acheté, ce qui nous a fait perdre des revenus.

C'est ce qui explique pourquoi chaque propriété que la CCN achète a une grande incidence sur notre municipalité, d'autant plus que 60 % de notre territoire appartient à la CCN. Chelsea ne compte que 9 000 âmes, et les gens déménagent. Ils s'attendent à recevoir des services, et si nous perdons des revenus, c'est toute la population qui en pâtira.

La sénatrice McCallum : Avez-vous des amendements en tête pour clarifier le projet de loi?

M. Nolan : L'amendement que j'ai en tête vise à exclure les propriétés du périmètre de la CCN. Si une acquisition de nouvelles propriétés est envisagée à l'extérieur du parc, nous devons en être informés directement afin que, si nous voulons les acheter, nous ayons la possibilité de le faire. Nous essayons de protéger notre assiette fiscale.

M. Lamoureux : Si je peux me permettre de poser une question, j'aimerais demander si vous avez vu une carte des propriétés actuelles et futures du parc.

La sénatrice McCallum : Non. Pourriez-vous nous en fournir une?

M. Lamoureux : Est-ce que vous pourriez nous en fournir une? J'aborde ce point parce que, par exemple, lorsque nous menons des consultations sur les changements de zonage, c'est la première question que les citoyens nous posent : quelles sont les limites actuelles de la zone et quels sont les changements proposés? Montrez-nous un aperçu de l'avant et de l'après.

Je suis désolé, mais je dois dire que, à la lecture de la description des limites du parc, il m'est impossible de répondre à cette question. J'aimerais pouvoir le faire, mais c'est impossible. Je dois pouvoir montrer précisément où seront les changements.

La sénatrice McCallum : Pourrions-nous leur fournir...

La présidente : Oui.

Mr. Lamoureux: When I prepared for this meeting, it wasn't available. I don't know if you have since provided it.

The Chair: Could we get clarification from Jesse?

Jesse Good, Analyst, Library of Parliament: Senators, in the briefing package, there is a map of the Gatineau Park boundaries, but it does not reflect the boundaries proposed in this bill.

The Chair: That's just to clarify what we have and what we don't have. Senator McCallum, did you have any further questions?

Senator McCallum: No.

The Chair: Then it's my turn. I'm going to ask just a couple of quick questions of you.

One of our colleagues Senator Sorensen is the former mayor of Banff. The park came first and then the town, so this is a very different situation. I can well understand your concerns around expansion and consultation and all of these issues. As you have said, Mr. Lamoureux, we know there will always be compromises, but if we can get ahead of it and have clarity of voice and notice and those sorts of things — I think "predictability" is one of the words that I heard from you.

One of the concerns that I have heard from a couple of you is around accessibility. When I hear about accessibility, I believe some of that is financial access for your citizens. Can you tell us, from your perspective right now, what are the current accessibility issues? There is already parking and things like that. What do you see as reasonable from where things are right now in terms of financially accessing the park? What would your concerns be about future accessibility and the financial burdens on your citizens?

Mr. Nolan: On the financial side, there are two things about accessibility. And as a little side note about Banff and Gatineau Park, they are two different beasts.

The Chair: That's my point.

Mr. Nolan: Banff is two hours from Calgary, and you have to pay $25 per person to get in. We can't do this in Gatineau Park. If we did this, people would never go to Gatineau Park because they don't want to pay and they can go somewhere else. In Chelsea, if we charged people to go into the park, everybody would stay in Gatineau. They would never come to Chelsea. That's not what we want.

M. Lamoureux : Lors de ma préparation pour cette réunion, l'information n'était pas accessible. Je ne sais pas si vous l'avez fournie depuis.

La présidente : Est-ce que M. Good pourrait nous donner des précisions?

Jesse Good, analyste, Bibliothèque du Parlement : Mesdames et messieurs les sénateurs, la trousse d'information comprend une carte des limites du parc de la Gatineau, mais elle ne reflète pas les limites proposées dans ce projet de loi.

La présidente : Je voulais simplement clarifier les documents que nous avons et ceux que nous n'avons pas. Sénatrice McCallum, aviez-vous d'autres questions?

La sénatrice McCallum : Non.

La présidente : C'est donc mon tour. Je vais vous poser quelques brèves questions.

L'une de nos collègues, la sénatrice Sorensen, est l'ancienne mairesse de Banff. Le parc de Banff existait déjà avant la création de la ville, alors la situation est très différente. Je comprends très bien vos préoccupations entourant l'expansion, les consultations et tous ces enjeux. Comme vous l'avez dit, monsieur Lamoureux, nous savons qu'il faudra toujours faire des compromis, mais si nous pouvons prendre les devants, bien écouter les parties prenantes et savoir clairement à quoi s'en tenir, notamment... Je pense que vous avez employé le mot « prévisibilité ».

Certains d'entre vous ont manifesté des inquiétudes sur l'accessibilité. Lorsque j'entends parler d'accessibilité, je pense notamment à un accès financier pour vos citoyens. Pouvez-vous nous dire, de votre point de vue, en quoi consistent les problèmes d'accessibilité en ce moment? Le stationnement et les enjeux connexes posent déjà problème. Selon vous, quels coûts seraient raisonnables pour l'accès au parc? Qu'est-ce qui vous préoccupe quant à l'accessibilité future et au fardeau financier pour vos citoyens?

M. Nolan : Sur le plan financier, deux éléments touchent l'accessibilité. Soit dit en passant, Banff et le parc de la Gatineau sont deux réalités complètement différentes.

La présidente : C'est là où je voulais en venir.

M. Nolan : Banff est à deux heures de Calgary, et il faut payer 25 $ par personne pour y accéder. On ne peut pas instaurer ce système dans le parc de la Gatineau. Si on l'implantait, les visiteurs n'iraient jamais au parc de la Gatineau, parce qu'ils ne veulent pas payer et qu'ils peuvent aller ailleurs. À Chelsea, si nous faisions payer les visiteurs pour l'accès au parc, tout le monde resterait à Gatineau. Ils ne viendraient jamais à Chelsea, et ce n'est pas ce que nous voulons.

That's part of the issue of accessibility. We have to make sure it's free for everybody to have access to the park. It's our park. It's the people's park, not just Chelsea's park. It's everybody's park.

If we look at the financial piece, for us, accessibility is about being able to predict how much money we will get from the National Capital Commission, or NCC. That's a big deal because it's hard to budget when we don't know how much we are going to get. We had a meeting with the NCC, and we're still waiting for the formulas on how they calculate their tax rate. That's another topic.

For us, of course, it's about making sure the park is accessible to everybody and that we have proper infrastructure. To do this, we need money. It all comes back to money. We must make sure that our citizens can use it at any time at no cost because we live in it. It is our neighbour.

I think Chelsea is doing a great deal for conserving the environment because 60% is the park. Plus, we will add another 30%, which is part of the 40%, so that's 72% of the region that will be environmentally protected. I think we're doing our part on this pretty well. We make it accessible to all our citizens, and we do it at no cost for the citizens.

Ms. Marquis-Bissonnette: There are certainly some aspects of the park that, currently, you have to pay to access. For instance, parking is one. There is also the Visitor Centre that you need to pay to access.

The goal, on our side at the very least, is to make sure Gatineau Park remains accessible for everyone who wishes to visit it.

[*Translation*]

We do understand that certain aspects must be subject to a fee. Parking is a public infrastructure. Paid parking can serve as an incentive to encourage people to use other modes of transportation to get to the park. So this is a good incentive for the NCC. We wanted to convey the general principle that anyone who wants to visit Gatineau Park should be able to do so. In Gatineau, we have a social pricing structure for some of our public services to ensure that people with lower incomes can continue to access them. This type of model may be promising for the future.

[*English*]

Mr. Lamoureux: We have a historic agreement between La Pêche and the NCC. We receive a number of passes for the summer. If this ever stops, there will be riots, and I'm

Cela fait partie du problème d'accessibilité. Nous devons veiller à ce que l'accès au parc soit gratuit pour tout le monde. C'est notre parc. Le parc appartient au peuple, pas seulement à Chelsea. C'est le parc de tout le monde.

En ce qui concerne l'aspect financier, pour nous, l'accessibilité consiste à pouvoir prédire la somme que nous versera la Commission de la capitale nationale, ou CCN. Ce n'est pas anodin, car il est difficile de faire un budget quand on ne connaît pas la somme qu'on recevra. Nous avons eu une réunion avec la CCN, et nous attendons toujours les formules dont elle se sert pour calculer son taux d'imposition. C'est une autre paire de manches.

Ce qui nous importe, bien sûr, c'est que le parc soit accessible à tous et que nous disposions d'infrastructures adéquates. Pour ce faire, nous avons besoin d'argent. Tout revient à l'argent. Il faut faire en sorte que nos citoyens puissent profiter du parc en tout temps et sans frais, parce qu'on y vit. C'est notre voisin.

Je pense que Chelsea apporte une grande contribution pour conserver l'environnement, car le parc représente 60 % du territoire. De plus, 30 % — qui font partie des 40 % — seront ajoutés. Par conséquent, 72 % de la région sera protégée sur le plan environnemental. Je pense que nous contribuons assez bien aux efforts de conservation. Nous rendons le parc accessible à tous nos citoyens, et ce, gratuitement.

Mme Marquis-Bissonnette : Certains services du parc, certes, sont payants : le stationnement, par exemple. Il faut aussi payer pour l'accès au Centre des visiteurs.

L'objectif, de notre côté à tout le moins, est de garantir que le parc de la Gatineau demeure accessible à tous ceux qui souhaitent en profiter.

[*Français*]

En fait, on comprend que certains aspects doivent être payants. Le stationnement est une infrastructure publique. Le stationnement payant peut être un incitatif pour faire en sorte que les gens utilisent d'autres moyens de transport pour se rendre au parc. Voilà donc un incitatif intéressant pour la CCN. Le principe général que l'on souhaitait faire refléter est de s'assurer que n'importe qui ayant envie d'aller dans le parc de la Gatineau puisse le faire. À Gatineau, on a une tarification sociale sur certains de nos services publics pour s'assurer que les gens qui ont des revenus plus faibles continuent d'accéder à nos services publics. C'est peut-être le genre de modèle qui peut être porteur pour la suite.

[*Traduction*]

M. Lamoureux : Nous avons une entente historique entre La Pêche et la CCN. Nous recevons un certain nombre de laissez-passer pour l'été. Si jamais cela s'arrête, il y aura des

serious. This is so important for the continuing relationship we have with you; that must never change.

Similarly, we have winter passes. A number of winter passes are available at our libraries, which is a good model for working together. I think that number should be increased.

I don't know if you heard of the recent closure of Pellerin Road. This may not resonate with you, but I'm telling you that this is a big problem in our municipality. There was a sudden closure of an old trail for people who live in the neighbourhood — it's very small. No one knows about it, but they know about it. It was closed and vandalized afterwards. I believe that if Catherine Verreault had been around, I would have known and we would've had meetings about that before it occurred. However, that wasn't the case, and there has been a big backlash.

The Chair: You're talking about communication related to access and financial issues related to access, as well as what people are used to. Thank you very much.

For our final two questions, we'll have the senators ask them quickly and then the responses afterwards.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: How much confidence do you have in the NCC to implement all this? Ecological integrity isn't its specialty. You spoke about algae in a lake. I know that it's difficult to get rid of algae. I would like to know your level of confidence in this institution.

[*English*]

Senator Cardozo: I'll come back to a couple of financial issues. Mayor Nolan, are you talking about new residences as opposed to the residences within the park? Where does that tax base go? On the road to the Prime Minister's residence, for example, is it you who repairs that as opposed to the NCC?

[*Translation*]

Ms. Marquis-Bissonnette: As regards environmental protection, as a park user and an ex officio non-voting member of the NCC's board of directors, I feel that the NCC is doing a good job of protecting the environment. Some footpaths have been closed for environmental reasons and rerouted. I recognize that there is a challenge, as we have a large region that benefits greatly from this space. I get the impression that they are striking a balance in environmental protection, perhaps particularly in the southern part of Gatineau Park, which is the area most relevant to our territory. It's no secret that we face a constant challenge in being treated as partners by the NCC and in fostering a collaborative relationship. The arrival of the mayor of Ottawa and my appointment to the NCC Board are steps in the right

émeutes, et je suis sérieux. C'est très important pour la relation continue que nous avons avec vous; cela ne doit jamais changer.

Nous avons aussi des laissez-passer d'hiver. Plusieurs sont disponibles dans nos bibliothèques, ce qui constitue un bon modèle de collaboration. Je pense qu'il devrait y en avoir plus.

Je ne sais pas si vous avez entendu parler de la fermeture récente du chemin Pellerin. Cela ne vous interpelle peut-être pas, mais je vous dis que c'est un gros problème dans notre municipalité. Il y a eu la fermeture soudaine d'un vieux sentier utilisé par les gens qui vivent dans le quartier... Il est très petit. Personne ne le connaît, mais ils le connaissent. Il a été fermé et vandalisé par la suite. Je crois que si Catherine Verreault avait été là, je l'aurais su et nous aurions eu des réunions à ce sujet avant que cela ne se produise. Cependant, ce n'était pas le cas, et il y a eu un grand tollé.

La présidente : Vous parlez des communications et des questions financières liées à l'accès, et de ce à quoi les gens sont habitués. Merci beaucoup.

Pour nos deux dernières questions, nous allons demander aux sénateurs de faire rapidement, puis nous passerons aux réponses.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Quel est votre niveau de confiance en la CCN pour installer tout cela? L'intégrité écologique n'est pas sa spécialité, vous nous avez parlé d'algues dans un lac. Je sais que c'est compliqué de se débarrasser des algues. J'aimerais connaître votre niveau de confiance en cette institution.

[*Traduction*]

Le sénateur Cardozo : Je vais revenir sur quelques questions financières. Monsieur Nolan, parlez-vous des nouvelles résidences par opposition aux résidences à l'intérieur du parc? Où va cette assiette fiscale? À titre d'exemple, est-ce vous qui êtes responsables des réparations de la route qui mène à la résidence du premier ministre, plutôt que la CCN?

[*Français*]

Mme Marquis-Bissonnette : Pour ce qui est de la protection de l'environnement, en tant qu'utilisatrice du parc et participante d'office non votante siégeant au conseil d'administration de la CCN, je perçois que la CCN fait un bon travail de protection de l'environnement. Certains sentiers ont été fermés pour des raisons écologiques et déplacés. Je reconnais qu'il y a un défi, car on a une grande région qui profite beaucoup de cet espace. J'ai l'impression qu'ils trouvent un équilibre dans la protection de l'environnement, peut-être pour la partie sud du parc de la Gatineau, qui est celle qui concerne davantage notre territoire. Ce n'est pas un secret de le dire, on a un défi constant d'être traités comme des partenaires avec la CCN et d'avoir un lien de collaboration. L'arrivée du maire d'Ottawa et mon arrivée au

direction. However, there is still work to be done to ensure that our teams are in constant dialogue and that we are consulted. That said, I recognize that there are some wonderful projects being developed collaboratively. There is still work to be done, though.

[*English*]

Mr. Nolan: As I said, the property tax we collect from private property in the park goes to the municipality. For all the other property that the NCC might buy — I say "might" because I don't know if they are going to buy others — that tax money, which we get now, will probably disappear. We will probably get paid 40 cents on the dollar on this.

As for the road that goes to the Prime Minister's residence, it is municipal property. The roads are municipal property even though the park is on both sides of it, so we're responsible for the maintenance of this and the tree cutting. That's another thing.

The Chair: I imagine in each of the other municipalities, there are different answers but answers nonetheless to that question.

Thank you to my colleagues for all of your wonderfully probing questions. Thank you very much to our witnesses, Mayor Marquis-Bissonnette, Mayor Nolan and Mayor Lamoureux, for your excellent input today. Your witness testimony helps us do our job of looking closely at this legislation to ensure it's the best it can be, so thank you so much.

We're pleased to welcome our second panel today: We welcome Stephen Woodley, President of Action Chelsea for the Respect of the Environment. And from the Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, we welcome Étienne Parenteau-Mauffette, Project Manager; and Vincent Cameron Trudel, Sustainable Land Use Planning Advisor. Thank you. Mr. Woodley, would you like to proceed?

Stephen Woodley, President, Action Chelsea for the Respect of the Environment: Good morning. Thank you. I'll keep my remarks brief and focused on Bill S-229, An Act to amend the National Capital Act (Gatineau Park).

By way of introduction, I am the President of Action Chelsea for the Respect of the Environment, or ACRE, a land trust based in Chelsea, Quebec. Additionally, this is my research area. I am a conservation scientist who works with the International Union for Conservation of Nature, or IUCN, and I work on conservation effectiveness. This is germane to the question.

sein du CA de la CCN sont des pas vers l'avant. Cependant, il reste du travail à faire pour s'assurer que nos équipes se parlent constamment et que nous soyons consultés. Cela dit, je reconnais qu'il y a de magnifiques projets qui sont développés en collaboration. Il reste tout de même du travail à faire.

[*Traduction*]

M. Nolan : Comme je l'ai dit plus tôt, l'impôt foncier que nous percevons sur les propriétés privées dans le parc est versé à la municipalité. Pour tous les autres biens que la CCN pourrait acheter — je dis « pourrait » parce que je ne sais pas si elle va en acheter d'autres —, cet argent des taxes que nous recevons actuellement disparaîtra probablement. Nous recevrons alors peut-être 40 cents pour chaque dollar.

Pour ce qui est de la route qui se rend à la résidence du premier ministre, il s'agit d'une propriété municipale. Les routes sont une propriété municipale, même si le parc se trouve des deux côtés. Nous sommes donc responsables de leur entretien et de la coupe d'arbres. C'est une autre chose.

La présidente : J'imagine que dans chacune des autres municipalités, les réponses sont différentes, mais il y a quand même des réponses à cette question.

Merci à mes collègues pour toutes vos questions merveilleusement pertinentes. Merci beaucoup à nos témoins, les maires Marquis-Bissonnette, Nolan et Lamoureux, pour leur excellente contribution aujourd'hui. Vos témoignages nous aident à faire notre travail, qui consiste à examiner attentivement ce projet de loi afin de nous assurer qu'il est le meilleur possible. Merci beaucoup.

Nous souhaitons maintenant la bienvenue à notre deuxième groupe de témoins pour aujourd'hui. Nous accueillons le président d'Action Chelsea pour le Respect de l'Environnement, Stephen Woodley. Nous accueillons aussi les représentants du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais : le chargé de projet Étienne Parenteau-Mauffette et le conseiller en développement durable des territoires, Vincent Cameron Trudel. Merci. Monsieur Woodley, voulez-vous commencer?

Stephen Woodley, président, Action Chelsea pour le Respect de l'Environnement : Bonjour. Merci. Je serai bref et me concentrerai sur le projet de loi S-229, Loi modifiant la Loi sur la capitale nationale (parc de la Gatineau).

En guise d'introduction, je suis président d'Action Chelsea pour le Respect de l'Environment, ou ACRE, une fiducie foncière basée à Chelsea, au Québec. Il s'agit aussi de mon domaine de recherche. Je suis un scientifique spécialisé en conservation et je travaille à l'Union internationale pour la conservation de la nature, ou UICN, dans le domaine de l'efficacité de la conservation. Mon expérience est donc pertinente aux fins de la présente étude.

First, ACRE is a Quebec corporation and Canadian charity. We work closely with Gatineau Park to protect important lands outside the park for conservation, in particular areas that are identified for ecological connectivity. To date, we've been able to secure 14 conservation properties in three municipalities — including two of the ones who spoke earlier — around Gatineau Park, worth over $8 million. So we have a strong interest in the success of Gatineau Park.

Both Canada and Quebec have formally committed to implementing the Global Biodiversity Framework of the Convention on Biological Diversity, adopted in Montreal in 2022. Target 3 of that framework calls for the protection of at least 30% of land, inland waters and marine areas in a way that's effective and equitable. As part of this target, we've agreed to ensure that we upgrade our protected areas to meet that standard. This is relevant here.

I recently finished an IUCN standard for protected and conserved areas, which is applied globally. If Gatineau Park applied to meet that standard, it would not in its current form. It requires upgrading to meet that global conservation standard.

The scientific literature is very clear that protected areas can work, but to make them work, the strong predictors of success are governance, effective management and ecological design. Those three things drive conservation outcomes.

If I look at how the bill addresses those issues, it addresses key points on those issues and, therefore, is a big step forward for Gatineau Park. What it does is create legal boundaries, and it's an important part of any global standard to have legal boundaries that cannot be changed easily. Currently, they can be changed by the National Capital Commission, or NCC, and that is not appropriate. This bill would allow them to be changed only by an act of Parliament.

It strengthens Indigenous collaboration, which is always welcome, and, indeed, the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP, is part of the global standard. It establishes regulatory powers for park management. I know many of the people who work in Gatineau Park, and they do a great job, quite frankly, but they're working with their hands tied behind their backs because they don't have the regulatory authority to do that work.

We all know that trying to upgrade Gatineau Park has had a long and checkered history. I believe this is the fourteenth attempt to do it. We know that private members' bills are challenging. Given the global context for upgrading protected area conservation, the time is right to do it now, and I hope this is the opportunity to do it. Do I think this is the perfect bill? I do

D'abord, ACRE est une société québécoise et un organisme de bienfaisance canadien. Nous travaillons en étroite collaboration avec le parc de la Gatineau pour protéger les terres importantes situées à l'extérieur du parc à des fins de conservation, en particulier les zones désignées pour la connectivité écologique. À ce jour, nous avons réussi à obtenir 14 propriétés à des fins de conservation dans trois municipalités — dont deux de celles qui ont pris la parole plus tôt — autour du parc de la Gatineau, d'une valeur de plus de 8 millions de dollars. Nous sommes donc très investis dans le succès du parc de la Gatineau.

Le Canada et le Québec se sont tous deux officiellement engagés à mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique, qui a été adopté à Montréal en 2022. L'objectif 3 de ce cadre prévoit la protection d'au moins 30 % des terres, des eaux intérieures et des zones marines d'une manière efficace et équitable. Dans le cadre de cet objectif, nous avons convenu d'assurer la mise à niveau de nos aires protégées pour respecter cette norme. C'est pertinent ici.

J'ai récemment terminé l'élaboration d'une norme de l'UICN pour les aires protégées et de conservation, qui est appliquée à l'échelle mondiale. À l'heure actuelle, le parc de la Gatineau ne respecterait pas cette norme mondiale en matière de conservation. Il faudrait une mise à niveau pour qu'il y réponde.

La documentation scientifique est très claire : les aires protégées peuvent fonctionner, mais à cette fin, les meilleurs indicateurs de réussite sont la gouvernance, la gestion efficace et la conception écologique. Ces trois éléments déterminent les résultats en matière de conservation.

Le projet de loi aborde des points clés en ce sens et nous permet donc de franchir un grand pas en avant pour le parc de la Gatineau. Il établit des limites juridiques, et c'est un élément important de toute norme mondiale, puisque de telles limites ne peuvent pas être modifiées facilement. À l'heure actuelle, elles peuvent être modifiées par la Commission de la capitale nationale, ou CCN, ce qui n'est pas approprié. Ce projet de loi permettrait de les modifier uniquement par une loi du Parlement.

Le projet de loi renforce aussi la collaboration avec les Autochtones, ce qui est toujours une bonne chose, et en effet, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ou DNUDPA, fait partie de la norme mondiale. Il établit également des pouvoirs réglementaires pour la gestion des parcs. Je connais plusieurs personnes qui travaillent dans le parc de la Gatineau, et elles font un excellent travail, très franchement, mais elles ont les mains liées parce qu'elles n'ont pas l'autorité réglementaire nécessaire pour faire ce travail.

Nous savons tous que la mise à niveau du parc de la Gatineau a une histoire longue et mouvementée. Je crois qu'il s'agit de la quatorzième tentative en ce sens. Nous savons que les projets de loi d'initiative parlementaire sont difficiles. Compte tenu du contexte mondial de la mise à niveau de la conservation des aires protégées, le moment est venu de le faire, et j'espère que c'est ce

not. But this bill has many strong attributes, and I implore you not to let the perfect be the enemy of the good in this case.

The science is clear. The commitment by both Canada and Quebec is clear, and it's time to act on that commitment. Thank you.

The Chair: Thank you. Very timely.

Now from the Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, I believe Mr. Parenteau-Mauffette and Mr. Cameron Trudel are going to split their time. Who is going to start? The floor is yours, Mr. Parenteau-Mauffette.

[*Translation*]

Étienne Parenteau-Mauffette, Project Manager, Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais: Madam Chair, honourable senators, thank you for giving us the opportunity to speak today on behalf of the Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, the regional environmental and sustainable development council of the Outaouais. CREDDO has been working for over 30 years to bring together stakeholders in the Outaouais region to address environmental issues. A significant part of our work focuses on the conservation of natural habitats and, particularly today, on their connectivity.

I would first like to state clearly that CREDDO supports Bill S-229. Granting Gatineau Park genuine legal status, enshrining its boundaries in law and placing ecological integrity at the heart of its management are, in our view, significant steps towards ensuring its long-term conservation.

However, today I would like to invite you to look a little further afield. Protecting the park does not simply mean protecting what lies within its boundaries; it also means protecting the ecological relationships between the park and the surrounding area.

Gatineau Park is one of the main conservation hubs in the southern Outaouais region. For flora and fauna, administrative boundaries obviously do not exist. The ability of species to move, reproduce and adapt to climate change depends heavily on the ecological corridors linking the park to the adjacent natural habitats of the Outaouais and Ontario.

We have a very concrete example of this. CREDDO has carried out a study, notably with the support of the National Capital Commission, on road fatalities involving large wildlife around the park. Between 2015 and 2022, 938 wildlife fatalities were recorded on the major roads studied, an average of 116 per

que nous ferons. Est-ce que je pense que c'est le projet de loi parfait? Non. Mais il a de nombreuses qualités, et je vous implore de ne pas laisser la perfection être l'ennemie du bien dans ce cas-ci.

Les données scientifiques sont claires. L'engagement du Canada et du Québec est clair, et il est temps de donner suite à cet engagement. Merci.

La présidente : Merci. C'est tout à fait opportun.

Nous passons maintenant au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais. Je crois que M. Parenteau-Mauffette et M. Cameron Trudel vont partager leur temps de parole. Qui va commencer? Monsieur Parenteau-Mauffette, vous avez la parole.

[*Français*]

Étienne Parenteau-Mauffette, chargé de projet, Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais : Madame la présidente, mesdames et messieurs les sénateurs, je vous remercie de nous donner l'occasion de nous exprimer aujourd'hui au nom du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais. Le CREDDO travaille depuis plus de 30 ans à concerter les acteurs de l'Outaouais autour des enjeux environnementaux. Une part importante de notre travail porte sur la conservation des milieux naturels et, particulièrement aujourd'hui, sur leur connectivité.

Je souhaite d'abord affirmer clairement que le CREDDO appuie le projet de loi S-229. Accorder au parc de la Gatineau un véritable statut légal, inscrire ses limites dans la loi et placer l'intégrité écologique au cœur de sa gestion constituent, à nos yeux, des avancées importantes pour assurer sa conservation à long terme.

Toutefois, j'aimerais aujourd'hui vous inviter à regarder un peu plus loin. Protéger le parc ne signifie pas seulement protéger ce qui se trouve à l'intérieur de ses limites, il faut également protéger les relations écologiques entre le parc et le territoire qui l'entoure.

Le parc de la Gatineau constitue l'un des principaux noyaux de conservation du Sud de l'Outaouais. Pour la faune et la flore, les frontières administratives n'existent évidemment pas. La capacité des espèces à se déplacer, se reproduire et s'adapter aux changements climatiques dépend fortement des corridors écologiques reliant le parc aux milieux naturels adjacents de l'Outaouais et de l'Ontario.

Nous en avons un exemple très concret. Le CREDDO a réalisé, notamment avec l'appui de la Commission de la capitale nationale, une étude sur la mortalité routière de la grande faune autour du parc. Entre 2015 et 2022, 938 mortalités fauniques ont été recensées sur les grands axes routiers étudiés, soit une

year. These collisions also have a human and economic cost. By applying the costs estimated in a study by the University of Sherbrooke to our data — including injuries, loss of human life, damage to vehicles, towing and the disposal of carcasses — our analysis estimates the cost of these collisions at over $11.5 million over eight years, or approximately $1.4 million per year.

These figures provide a very concrete illustration of the consequences that the fragmentation of ecological corridors can have. They also demonstrate the importance of ongoing collaboration between park managers and stakeholders in neighbouring areas in order to tackle shared challenges.

This issue obviously extends beyond wildlife roadkill. It concerns land-use planning, infrastructure development and the conservation of natural habitats around the park.

Vincent Cameron Trudel, Sustainable Land Use Planning Advisor, Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais: This brings us to our second point: We must consider, beyond responsibility, the shared leadership surrounding Gatineau Park. The federal government and the National Capital Commission are responsible for protecting the park, but they cannot, on their own, ensure the long-term viability of its ecosystem, which influences and depends on neighbouring areas, as my colleague mentioned.

With this in mind, we propose that a mechanism enabling consultation among the region's stakeholders accompany the implementation of Bill S-229. It should bring together, in particular, the Kitigan Zibi Anishinaabeg Nation, the National Capital Commission, neighbouring municipalities — as the mayor pointed out — and residents who are registered within the park's boundaries.

We do not need to start from scratch. In Quebec, mechanisms such as the harmonization committees used by Sépaq make it possible to reconcile land use with conservation objectives. In France, regional nature parks operate under a model based on a territorial charter and, above all, on the idea that the conservation of an area is achieved not in spite of its inhabitants, but together with them. Their involvement in this project helps to foster a culture of conservation.

We have entered a new era in the way we approach land-use planning. For a long time, we destroyed nature; subsequently, we have mainly protected it by drawing boundaries. As Mr. Woodley said, these boundaries remain important from a legal perspective, but they are no longer sufficient. We need to think in terms of comprehensive management.

With all the upheaval surrounding national parks and our neighbours to the south, the need to adapt to climate change, the loss of biodiversity and the neighbourhood issues arising from

moyenne de 116 par année. Ces collisions ont aussi un coût humain et économique. En appliquant à nos données les coûts estimés par une étude de l'Université de Sherbrooke — incluant les blessures, les pertes de vies humaines, les dommages aux véhicules, le remorquage et la disposition des carcasses —, notre analyse évalue le coût de ces collisions à plus de 11,5 millions de dollars sur huit ans, soit environ 1,4 million de dollars par année.

Ces chiffres illustrent de manière très concrète les conséquences que la fragmentation des corridors écologiques peut avoir. Ils démontrent aussi l'importance d'une collaboration continue entre les gestionnaires du parc et les acteurs des territoires voisins afin de faire face à des enjeux communs.

Cette réalité dépasse évidemment la mortalité faunique routière. Elle concerne l'aménagement du territoire, le développement d'infrastructures et la conservation des milieux naturels autour du parc.

Vincent Cameron Trudel, conseiller en développement durable des territoires, Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais : Cela nous amène à notre deuxième point : nous devons réfléchir, au-delà de la responsabilité, au leadership partagé autour du parc de la Gatineau. Le gouvernement fédéral et la Commission de la capitale nationale seront garants de la protection du parc, mais ils ne peuvent assurer à eux seuls la pérennité de son écosystème, qui influence et dépend des territoires voisins, comme l'a mentionné mon collègue.

Dans cette optique, nous proposons qu'un mécanisme permettant la concertation des acteurs du territoire accompagne la mise en œuvre du projet de loi S-229. Il devrait réunir notamment la nation Kitigan Zibi Anishinabeg, la Commission de la capitale nationale, les municipalités voisines, comme l'a soulevé le maire, et les citoyens résidents qui sont inscrits à même les limites du parc.

Nous n'avons pas besoin de recommencer de zéro. Au Québec, des mécanismes comme les tables d'harmonisation utilisées par la Sépaq permettent de concilier les usages et les objectifs de conservation. En France, les parcs naturels régionaux ont un modèle qui repose sur une charte territoriale et, surtout, sur l'idée que la conservation d'un territoire se fait non pas en dépit de ses habitants, mais avec eux. Leur implication dans ce projet aide à développer une culture de la conservation.

Nous sommes entrés dans une nouvelle ère dans notre manière de concevoir l'aménagement territorial. Pendant longtemps, nous avons détruit la nature; ensuite, nous l'avons surtout protégée en traçant des lignes. Comme l'a dit M. Woodley, ces lignes demeurent importantes du point de vue légal, mais elles ne sont plus suffisantes. Il faut penser à une gestion complète.

Avec toutes les perturbations entourant les parcs nationaux et nos voisins du Sud, les besoins d'adaptation aux changements climatiques, la perte de biodiversité et les enjeux de voisinage

conflicts between wildlife and humans, it is important not to put nature in a cage. Instead, we must value it as an asset, as it benefits our economy.

Bill S-229 can therefore do more than simply provide legal protection for Gatineau Park; it can help make it the heart of a metropolitan region and of the Outaouais, where all these stakeholders become, to varying degrees, guardians of the park and its conservation, for the benefit of present and future generations.

[*English*]

The Chair: Thank you very much to our witnesses for your testimony and for the work that you're doing protecting these precious natural habitats for our animal and plant friends and for us as well. It's really inspiring — the work that you do — and thank you for taking the time to be with us here today.

Colleagues, I encourage you to put your hands up if you have any questions.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Mr. Woodley, I am going to ask you a question in French, but please answer in your own language.

I like concrete examples. When you say that, at present, the park is not up to standard in terms of ecological integrity, can you tell me where, specifically, you see shortcomings in the park? Let's start with that question.

[*English*]

Mr. Woodley: Thank you for the question. I wasn't making my comment on whether or not Gatineau Park was in good ecological condition. I was making it vis-à-vis the governance system that Gatineau Park has to protect those natural resources. They do not have sufficient governing authorities to properly protect the area.

Are there challenges with ecological integrity in Gatineau Park? Yes, all protected areas in the world have them. I could go into detail on them if you want.

Senator Miville-Dechêne: Yes, if you could provide an example so that we get it.

Mr. Woodley: There are many invasive species, for example. Beech trees have mostly died in Gatineau Park in the last three to four years, and that's because of an invasive species. That is a big threat to Gatineau Park.

qu'occasionnent les conflits entre la faune et les humains, il est important de ne pas mettre la nature en cage. Il faut plutôt la valoriser comme un actif, car elle bénéficie à notre économie.

Le projet de loi S-229 peut donc faire plus que protéger juridiquement le parc de la Gatineau, il peut contribuer à en faire le cœur d'une région métropolitaine et de l'Outaouais, où tous ces acteurs deviennent, à différents degrés, les gardiens du parc et de sa conservation, à l'avantage des générations actuelles et futures.

[*Traduction*]

La présidente : Je remercie nos témoins de leur présence. Nous vous remercions aussi pour le travail que vous faites pour protéger ces précieux habitats naturels pour nos animaux et végétaux, ainsi que pour nous. Votre travail est vraiment inspirant. Merci d'avoir pris le temps d'être avec nous aujourd'hui.

Chers collègues, je vous encourage à lever la main si vous avez des questions.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Monsieur Woodley, je vais vous poser une question en français, mais vous répondez dans votre langue.

J'aime les choses concrètes. Quand vous dites qu'en ce moment, le parc n'est pas au niveau en ce qui concerne l'intégrité écologique, pouvez-vous me dire où vous voyez concrètement des défaillances dans le parc? Commençons par cette question.

[*Traduction*]

M. Woodley : Je vous remercie de la question. Mon commentaire ne portait pas sur la bonne condition écologique du parc de la Gatineau. Je parlais du système de gouvernance dont dispose le parc de la Gatineau pour protéger ces ressources naturelles. Il ne dispose pas de pouvoirs suffisants pour bien protéger la zone.

Y a-t-il des défis en matière d'intégrité écologique dans le parc de la Gatineau? Oui, il y en a dans toutes les aires protégées du monde. Je pourrais vous en parler plus en détail si vous le souhaitez.

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui, si vous pouviez nous donner un exemple pour que nous comprenions.

M. Woodley : Il y a beaucoup d'espèces envahissantes, par exemple. La plupart des hêtres du parc de la Gatineau sont morts au cours des trois ou quatre dernières années, et c'est à cause d'une espèce envahissante. C'est une grande menace pour le parc de la Gatineau.

In order to manage these things, you need to have regulatory authority for moving firewood around and practical things like that to protect disease transmission, which the park currently does not have.

Setting a boundary is the most important thing you can do, according to global standards, but it is also important to have an ecological goal. Putting ecological integrity in this act is a huge step forward. It was previously in as a policy item, but this makes it a legal requirement to manage ecological integrity. That is a big step forward and consistent with the national parks, I might add.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: The sponsors of the bill have told us that, once the bill is passed, and taking into account the NCC's plans, we will achieve exactly the same level of environmental protection as that found in Canada's national parks. Do you consider this to be an accurate explanation of what will happen?

[*English*]

Mr. Woodley: The answer to that is complicated. It goes a long way forward toward meeting what I would call the national park standards in Canada. It doesn't completely meet it because of something that's quite arcane. It has to do with federal lands versus federal Crown lands. I don't know if we want to get into that.

Senator Miville-Dechêne: Just a bit.

Mr. Woodley: It doesn't give full authority for management of wildlife. That has to be done in collaboration with Quebec, and they do it now very well and very effectively through a permitting system. But when you own land as private, you don't own the wildlife; the Crown owns the wildlife. So that's one important distinction.

The short answer to your question is, yes, it does take a big step forward toward meeting what I would call the national park standards in Canada.

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

Senator Galvez: When I was giving my introductory remarks as the sponsor of this bill, I was asked to define "ecological integrity."

Pour gérer ces situations, il faut un pouvoir réglementaire en ce qui a trait au déplacement du bois de chauffage, par exemple, et d'autres choses pratiques de ce genre, afin d'éviter la transmission des maladies, ce que le parc n'a pas à l'heure actuelle.

L'établissement d'une limite est la chose la plus importante que l'on puisse faire, selon les normes mondiales, mais il est également important d'avoir un objectif écologique. La prise en compte de l'intégrité écologique dans la loi représente un énorme pas en avant. C'était auparavant un élément de politique, mais on en fait une obligation légale de gérer l'intégrité écologique. C'est une grande avancée et c'est conforme à l'objectif des parcs nationaux.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Les marraines du projet de loi nous ont dit qu'une fois le projet de loi adopté, et en regardant les projets de la CCN, on arrivera exactement au même niveau de protection écologique que ce qu'il y a dans les parcs nationaux du Canada. Est-ce que vous jugez que c'est exact comme explication de ce qui se passera?

[*Traduction*]

M. Woodley : La réponse à cette question est compliquée. Le projet de loi nous permet de faire d'importants progrès en vue du respect de ce que j'appellerais les normes relatives aux parcs nationaux du Canada. Il ne permet pas d'y répondre en totalité, pour une raison assez obscure qui a trait aux terres fédérales par rapport aux terres de la Couronne. Je ne sais pas si nous voulons aborder cette question.

La sénatrice Miville-Dechêne : Juste un peu.

M. Woodley : Il ne confère pas tous les pouvoirs nécessaires à la gestion de la faune. Elle doit se faire en collaboration avec le Québec, et il le fait très bien et très efficacement grâce à un système de délivrance de permis. Mais lorsque vous possédez des terres privées, vous n'êtes pas propriétaire de la faune; la faune appartient à la Couronne. C'est donc une distinction importante.

La réponse courte à votre question est oui, cela représente un grand pas vers le respect de ce que j'appellerais les normes relatives aux parcs nationaux du Canada.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci.

La sénatrice Galvez : Lorsque j'ai fait ma déclaration préliminaire en tant que marraine de ce projet de loi, on m'a demandé de définir l'« intégrité écologique ».

[*Translation*]

I've done my best, but I'd like to hear the experts' views, as it's important to show that it's not just living organisms, but the entire physical and biological habitat of the area that matters. Can any of you explain this?

Mr. Parenteau-Mauffette: I'll begin.

If we want a benchmark for the park's ecological integrity, we need to look at the ecological conditions of intact natural habitats. It is not simply a matter of listing the species present, but of analyzing the entire environment: the presence of deadwood on the ground to provide shelter for wildlife, the soil's hydrological conditions, and the natural drainage that allows wetlands to form. We need to examine the reference habitat to see whether the ecological conditions are the same as those in the park's habitats, in order to determine whether they possess all the necessary conditions to support all the plant and animal species that occur naturally in these habitats.

Senator Galvez: I'll take this opportunity to ask you a second question.

Some people doubt that NCC professionals possess this expertise. So, now that it is becoming a national park, could you tell us about the support the NCC will receive from all the other professionals at Environment and Climate Change Canada and Parks Canada?

[*English*]

Mr. Woodley: I could bore you on this topic for a long time. I did my PhD on ecological integrity and how to define it, and then I was the chief scientist at Parks Canada and established the monitoring system for ecological integrity, which Gatineau Park is free to use and has all the capabilities to use. They have some good biologists in Gatineau Park.

It refers to the structure, function and composition of the ecosystem and how those things interact. It brings into account things like the trophic systems. Do you have a full established trophic system in the area so that predators provide the top-down regulation while primary productivity is the bottom-up regulation?

It's complicated but doable, and it's being done right now across all the national parks in Canada. The methods, manuals, et cetera, are there. They have already been borrowed to a certain extent by Gatineau Park, so there are no obstacles to implementing this kind of system, in my view.

The Chair: Did you want to add something?

[*Français*]

J'ai fait de mon mieux, mais j'aimerais avoir l'avis des experts, car il est important de montrer que ce n'est pas que le vivant, mais tout l'habitat physique et biologique du territoire qui est important. Est-ce que quelqu'un d'entre vous peut expliquer cela?

M. Parenteau-Mauffette : Je peux commencer.

Si l'on veut une référence en intégrité écologique pour le parc, il faudrait aller voir les conditions écologiques des milieux naturels intacts. Il ne s'agit pas seulement de lister les espèces présentes, mais d'analyser tout le milieu :la présence de bois mort par terre pour offrir des abris pour la faune, les conditions hydrologiques du sol, le drainage naturel qui permet la formation de milieux humides. Il faut voir dans le milieu de référence si les conditions écologiques sont les mêmes que dans les milieux du parc pour voir s'ils ont toutes les conditions nécessaires pour abriter toutes les espèces végétales et fauniques qui se trouvent naturellement dans ces milieux.

La sénatrice Galvez : Je vais en profiter pour vous poser une deuxième question.

Certains doutent que les professionnels de la CCN aient ces connaissances. Alors, en devenant un parc national, pourriez-vous nous parler de l'appui que le CCN recevra de tous les autres professionnels d'Environnement et Changement climatique Canada et de Parcs Canada?

[*Traduction*]

M. Woodley : Je pourrais vous ennuyer longtemps sur ce sujet. J'ai fait mon doctorat sur l'intégrité écologique et la façon de la définir, puis j'ai été scientifique en chef à Parcs Canada et j'ai mis en place le système de surveillance de l'intégrité écologique, que le parc de la Gatineau est libre d'utiliser; il a toutes les capacités nécessaires pour le faire. Il y a de bons biologistes dans le parc de la Gatineau.

Il s'agit de la structure, de la fonction et de la composition de l'écosystème et de la façon dont ces éléments interagissent. Cela tient compte de certains éléments comme les systèmes trophiques. Y a-t-il un système trophique bien établi dans la région pour que les prédateurs appliquent une régulation descendante, tandis que la productivité primaire assure la régulation ascendante?

C'est compliqué, mais faisable, et cela se fait actuellement dans tous les parcs nationaux du Canada. Les méthodes, les manuels et autres existent. Ils ont déjà été empruntés dans une certaine mesure par le parc de la Gatineau, donc il n'y a pas d'obstacles à la mise en place d'un tel système, à mon avis.

La présidente : Vouliez-vous ajouter quelque chose?

[*Translation*]

Mr. Cameron Trudel: I would like to answer the second question.

We are proposing a governance system that also involves conservation stakeholders in the sector, who will be able to provide an external perspective to inform decisions regarding the park's integrity and the well-being of the entire ecosystem.

[*English*]

The Chair: I have a question about this recommendation regarding a permanent mechanism for various stakeholders, and you've referred to a number of different models. Could you dig a little deeper? I'm not sure which of our witnesses would like to dig deeper and explain that to us. You mentioned that the model in France is ideal. Could you tell us whether that's adaptable to our environment here?

[*Translation*]

Mr. Parenteau-Mauffette: The model with which we are most familiar is that of the Société des établissements de plein air du Québec, or Sépaq. For each of their parks or wildlife reserves, they have a regional advisory committee. The Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais sits on the committee for Plaisance National Park and that for the Papineau-Labelle Wildlife Reserve. These committees meet two or three times a year and invite several members of the public and conservation organizations, such as CREDDO, neighbouring local authorities and indigenous nations, to attend. Park officials and managers present the park's issues and projects to keep everyone informed about what is happening in and around the park. This is an opportunity to discuss these issues and explore potential partnerships. Sometimes, partners have projects to propose to park managers. It is a good opportunity to hear about local issues and discuss them.

[*English*]

The Chair: Is that with the Province of Quebec?

Mr. Parenteau-Mauffette: Yes.

The Chair: Is it working well according to all the parties?

Mr. Parenteau-Mauffette: Yes.

The Chair: Is this is a mechanism that you could see as being advantageous to be replicated for the new national park of Gatineau?

[*Français*]

M. Cameron Trudel : J'aimerais répondre à la seconde question.

On propose un système de gouvernance où l'on implique aussi les acteurs en conservation dans le secteur qui pourront avoir un avis extérieur pour accompagner les décisions prises relativement à l'intégrité du parc et au bien-être de l'écosystème entier.

[*Traduction*]

La présidente : J'ai une question au sujet de la recommandation concernant un mécanisme permanent pour divers intervenants, et vous avez fait référence à divers modèles. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Je ne sais pas lequel de nos témoins aimerait approfondir cette question et nous l'expliquer. Vous avez dit que le modèle français était idéal. Est-ce qu'il pourrait être adapté à notre environnement?

[*Français*]

M. Parenteau-Mauffette : Le modèle avec lequel nous sommes les plus familiers est celui de la Société des établissements de plein air du Québec, la Sépaq. Pour chacun de leurs parcs ou de leurs réserves fauniques, ils ont un comité consultatif régional. Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais siège au comité du parc national de Plaisance et à celui de la réserve faunique de Papineau-Labelle. Ces comités siègent deux à trois fois par année et invitent plusieurs membres de la société et des organismes de conservation, comme le CREDDO, les municipalités des environs et les nations autochtones, à se rassembler. Les responsables et les gestionnaires du parc présentent les enjeux et les projets du parc pour tenir tout le monde informé de ce qui se passe dans le parc et autour de ce dernier. C'est l'occasion de parler des enjeux et de ces possibilités de partenariats. Parfois, les partenaires ont des projets à proposer aux gestionnaires de parcs. C'est une bonne occasion d'entendre parler des enjeux locaux et d'échanger sur ceux-ci.

[*Traduction*]

La présidente : Est-ce avec la province de Québec?

M. Parenteau-Mauffette : Oui.

La présidente : Est-ce que cela fonctionne bien selon toutes les parties?

M. Parenteau-Mauffette : Oui.

La présidente : Pensez-vous qu'il serait avantageux de reproduire ce mécanisme pour le nouveau parc national de Gatineau?

Mr. Parenteau-Mauffette: Yes.

The Chair: Thank you very much. That's my question.

[*Translation*]

Senator Youance: There is one clause in the bill about which I have many questions. I am referring to clause 10.04 concerning the park's master plan. The bill gives the commission 10 years from the date the act comes into force to draw up a management plan.

What is your view on this time frame? I find it very long.

Furthermore, the entire process of drawing up the master plan falls on the NCC's shoulders. How can Sépaq's management principle — namely the consultation phase — be incorporated into this process?

Finally, the third part of my question concerns the fact that this master plan must be tabled before each House of Parliament. What is the benefit of this final stage of tabling the master plan, in your experience?

[*English*]

Mr. Woodley: I can speak to that.

Protected areas represent a constellation of approaches to protecting nature. There are four governance types recognized by the International Union for Conservation of Nature, or IUCN, and there are six protected area categories. That gives you a table containing four times six options to get there.

The question of a management plan is inherent in all the global standards. Global standards are silent on how often it should be renewed. This act mirrors what Parks Canada does for 10 years. Do I personally think that's too long? Yes, I do. I think it is too long because we're living in a much more complex and fast-moving world now with things like climate change.

The act says it must be done in 10 years, but you can do it sooner if required. Many protected areas use this umbrella plan and then have a number of sub-planning processes in it, including consultation. That's what, in fact, happens in reality. So there is a reluctance from the bureaucracy to make this requirement shorter than 10 years for obvious reasons. That's the realistic answer. But many of the smaller planning processes underneath it, including consultation, can be done at a much more rapid rate and, in fact, are done now in Gatineau Park.

M. Parenteau-Mauffette : Oui.

La présidente : Merci beaucoup. C'est ma question.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Il y a un article du projet de loi pour lequel j'ai beaucoup de questions. Je fais référence à l'article 10.04 au sujet du plan directeur du parc. Le projet de loi donne à la commission 10 ans suivant l'entrée en vigueur de la loi pour établir un plan directeur.

Quelle est votre opinion sur cette période? Je la trouve très grande.

De plus, toute l'élaboration du plan directeur repose sur le dos de la CCN. Comment peut-on intégrer le principe de gestion de la Sépaq, soit l'étape de concertation, dans cette démarche?

Enfin, la troisième partie de ma question porte sur le fait que ce plan directeur doit être déposé devant chaque Chambre du Parlement. Quel est l'avantage de cette étape finale de dépôt du plan directeur, selon votre expérience?

[*Traduction*]

M. Woodley : Je peux répondre à ces questions.

Les zones protégées représentent un ensemble d'approches visant à protéger la nature. Il y a quatre types de gouvernance reconnus par l'Union internationale pour la conservation de la nature, ou UICN, et il y a six catégories d'aires protégées. Cela donne un tableau contenant quatre fois six options pour y arriver.

La question d'un plan de gestion est inhérente à toutes les normes mondiales. Ces normes ne disent rien sur la fréquence à laquelle il devrait être renouvelé. Cette loi reflète ce que Parcs Canada, avec ses 10 ans. Est-ce que c'est trop long, à mon avis? Oui. Je pense que c'est trop long, car nous vivons dans un monde beaucoup plus complexe et en constante évolution, avec des phénomènes comme les changements climatiques.

La loi dit que le plan doit être établi dans un délai de 10 ans, mais on peut le faire plus tôt si nécessaire. De nombreuses aires protégées utilisent ce plan-cadre et y intègrent un certain nombre de processus de sous-planification, y compris des consultations. C'est ce qui se passe dans les faits. Il y a donc une réticence de la part de la bureaucratie à faire en sorte que cette exigence soit inférieure à 10 ans, pour des raisons évidentes. C'est la réponse réaliste. Mais bon nombre des petits processus de planification sous-jacents, y compris la consultation, peuvent se faire beaucoup plus rapidement et, en fait, ils se font déjà dans le parc de la Gatineau.

[*Translation*]

Senator Youance: Is the presentation or submission of this plan to the government already happening in practice?

[*English*]

Mr. Woodley: I believe that's just good practice. If these protected areas are important, we set them up to be in perpetuity — to be ongoing — and they're under federal legislation. They should report back to the people's house on how well they're doing. That's what the management plan does, and that's what Parks Canada does.

Senator McCallum: Welcome and thank you for your presentations. Gatineau Park serves multiple functions, including conservation, recreation and public access. The prioritization of ecological integrity may influence how these objectives are balanced in future management decisions. What trade-offs should be considered when ecological protection conflicts with recreational or infrastructure needs?

[*Translation*]

Mr. Cameron Trudel: I can begin.

Generally speaking, an environment will not be equally sensitive across its entire area. Priority areas need to be identified; there will be places where ecological sensitivity is higher. It may therefore be worth restricting access or the activities that take place at these sites. Elsewhere, or closer to the city of Gatineau, there may be places with lower ecological value — this is hypothetical — due to their proximity to and the impact of the city. However, these areas provide significant access to nature. Generally speaking, it is not a question of managing everything equally, but of being strategic about accessibility. There should be a charge for access to certain areas, while access to others should be free. It is a matter of taking a strategic view of this.

Mr. Parenteau-Mauffette: Nature is a highly heterogeneous environment, so the park must be managed accordingly. As my colleague mentioned, there could be areas subject to stricter conservation measures around sensitive habitats, such as wetlands or areas affected by drainage or excess sediment. We might also consider Lake Pink, which has been protected and where footbridges have been built to prevent hikers from causing erosion and sediment from entering the lake. In the master plans and development plans, the park's most sensitive natural assets must be identified and protected. In certain areas, priority must be given to enhancing natural environments in order to preserve them and allow access for all members of the public to continue cycling, walking and cross-country skiing in the park.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Sur le point de la présentation ou de la soumission de ce plan au gouvernement, est-ce dans la pratique?

[*Traduction*]

M. Woodley : Je crois que c'est simplement une bonne pratique. Si ces aires protégées sont importantes, nous les établissons à perpétuité — pour qu'elles soient permanentes — et elles sont régies par la loi fédérale. Il faut donc rendre des comptes à la maison du peuple au sujet de leur situation. C'est ce que fait le plan de gestion, et c'est ce que fait Parcs Canada.

La sénatrice McCallum : Bienvenue et merci pour vos exposés. Le parc de la Gatineau remplit de multiples fonctions, notamment celles de la conservation, des loisirs et de l'accès du public. La priorisation de l'intégrité écologique peut influencer la manière dont ces objectifs sont équilibrés dans les décisions de gestion futures. Quels compromis devraient être envisagés lorsque la protection écologique entre en conflit avec les besoins en matière de loisirs ou d'infrastructures?

[*Français*]

M. Cameron Trudel : Je peux commencer.

De manière générale, un environnement ne sera pas sensible de la même manière d'un bout à l'autre. Il faut des secteurs de priorisation, il y aura des endroits où la sensibilité écologique sera supérieure. C'est alors peut-être intéressant de restreindre l'accès ou les activités qui se produisent sur ces sites. Ailleurs ou plus près de la ville de Gatineau, il existe peut-être des endroits ayant une valeur écologique plus faible — c'est hypothétique — en raison de la proximité et de l'impact de la ville. Ces endroits permettent toutefois un accès important à la nature. De manière générale, il ne s'agit pas de gérer tout également, mais d'être stratégique dans l'accessibilité. On devrait payer pour accéder à certains secteurs, alors que, pour d'autres, l'accès devrait être gratuit. Il s'agit de voir cela de manière stratégique.

M. Parenteau-Mauffette : La nature est un milieu très hétérogène, il faut donc traiter le parc en fonction de cela. Comme l'a mentionné mon collègue, il pourrait y avoir des zones de conservation plus strictes autour de milieux sensibles, comme des milieux humides ou qui sont affectés par le drainage ou les excédents de sédiments. On peut penser aussi au lac Pink, qui a été protégé et où des passerelles ont été construites pour éviter que les randonneurs ne causent de l'érosion et que des sédiments se retrouvent dans le lac. Dans les plans directeur et d'aménagement, il faut identifier et protéger les actifs plus sensibles du parc en matière d'infrastructures naturelles. À certains endroits, il faut prioriser la mise en valeur des milieux naturels pour les préserver et permettre l'accès à tous les citoyens pour continuer à faire du vélo, marcher et faire du ski de fond dans le parc.

Mr. Cameron Trudel: We also need to consider what connects to the park. It is important to continue developing the environment without focusing solely on Gatineau Park. It is a complete ecosystem.

[*English*]

Mr. Woodley: I think your question is perfect, and it has been played out in so many places around the world. The role of protected areas is to protect nature, first and foremost. When you have a conflict, nature wins. That's what is meant to happen. There are lots of ways to find accommodation for people, and it's done all the time, but under the IUCN definition and the Convention on Biological Diversity definition of protected areas, nature wins, essentially.

There are not too many examples, except for big developments, where there is truly a conflict. Having well-managed recreation is relatively easy to do for things like hiking trails and whatnot. The key thing is to keep out large-scale development.

Having ecological integrity in the act is the first priority, as it is with our national parks — and this debate played out for well over a decade before it went into the revised Canada National Parks Act. The decision was made clear that ecological integrity is the first priority which, in public language, means nature wins.

Senator McCallum: When you say "nature wins," at certain times, it doesn't. You can look at blue-green algae and at pesticides and herbicides that impact the water. I work with First Nations across the country on environmental racism. When we look at the protection of Mother Earth, that is such a critical action that we need to take. If we don't take care of her, then —

Mr. Woodley: We are completely aligned on this, madam.

Senator McCallum: Okay.

Mr. Woodley: Ecologists and First Nations have a lot in common in terms of their world view. I rejoice when I see something like ecological integrity as the first priority in an act. I think it's very consistent with the First Nations world view as well. Does it always play out perfectly? No. We know that.

The Chair: Thank you very much.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I'd like to ask you a question about ecological integrity, because it's quite fascinating.

M. Cameron Trudel : Il faut aussi réfléchir à ce qui se connecte au parc. Continuer à développer l'environnement sans se concentrer uniquement sur le parc de la Gatineau, c'est important. C'est un écosystème complet.

[*Traduction*]

M. Woodley : Je pense que votre question est parfaite, et elle a été posée dans tant d'endroits dans le monde. Le rôle des aires protégées est de protéger la nature d'abord et avant tout. Quand il y a un conflit, c'est la nature qui l'emporte. C'est ce qui est censé se produire. Il existe de nombreuses façons de trouver des accommodements pour les gens, et cela se fait tout le temps, mais selon la définition de l'UICN et la définition des aires protégées de la Convention sur la diversité biologique, la nature l'emporte.

Il n'y a pas beaucoup d'exemples de réel conflit en la matière, sauf dans le cadre des grands projets. Il est relativement facile d'avoir une saine gestion des loisirs lorsqu'il est question des sentiers de randonnée pédestre et autres. L'essentiel est d'empêcher le développement à grande échelle.

L'intégrité écologique est la priorité absolue dans la loi, tout comme dans le cas de nos parcs nationaux, et ce débat a duré plus d'une décennie avant de se retrouver dans la version révisée de la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Il a été clairement établi que l'intégrité écologique est la priorité absolue, ce qui signifie, en termes simples, que la nature l'emporte.

La sénatrice McCallum : Vous dites que « la nature l'emporte », mais ce n'est pas toujours le cas. On peut songer aux cyanobactéries, aux pesticides et aux herbicides qui polluent l'eau. Je travaille avec les Premières Nations de tout le pays sur la question du racisme environnemental. Il est absolument essentiel que nous protégions la Terre mère. Si nous ne prenons pas soin d'elle, alors...

M. Woodley : Nous sommes tout à fait d'accord là-dessus, madame.

La sénatrice McCallum : D'accord.

M. Woodley : Les écologistes et les Premières Nations ont beaucoup de choses en commun en ce qui concerne leur vision du monde. Je me réjouis quand je vois quelque chose comme l'intégrité écologique être la priorité absolue d'une loi. Je pense que ce critère correspond tout à fait à la vision du monde des Premières Nations. Les choses se déroulent-elles toujours parfaitement? Non. Nous le savons bien.

La présidente : Merci beaucoup.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : J'aimerais vous poser une question sur l'intégrité écologique, parce que c'est assez fascinant.

I visited Bic National Park, where a large section of the park was completely closed to visitors to allow for restoration work. Among the criteria to be applied to Gatineau Park, would this be a possibility? You said that nature always wins, and I think that's a lovely way of putting it. Let's take the example of Meech Lake, which is very busy and full of private properties. At some point, could the lake be closed off so that it can recover without human intervention? I want to know how far ecological integrity can go, because we're talking here about an urban park as opposed to a park deep in the wilderness; it's therefore much more essential for people to visit it, as it's close to home.

Mr. Woodley: Thank you. Forgive me for replying in English.

[*English*]

Senator Miville-Dechêne: No, please. It's like me. I prefer asking my questions in French, so we're both on the same level.

Mr. Woodley: Yes. If you look at the national parks, where they have been operationalizing ecological integrity for a long time now, are there closures to people? Sometimes. If there is a grizzly bear in an area, the trail is closed, for example. There may be an area of high alpine that has had extensive trail braiding, and it's closed while the trails are restored. There are plantings done and the ecosystem is restored. There are Zone 1 areas, as has been mentioned by my colleagues here, where there is no human access because they are too sensitive to have human access, but that's the exception to the rule.

I understand this is an urban park, and it has lots of challenges. I believe — I may be incorrect here, but I think that on a visitor-per-square-kilometre basis, this is the most heavily used park in Canada. I don't see this bill at all as a threat to recreation or access to the park, and putting ecological integrity does not threaten those resources. There are lots of tools to get around this. Could there potentially be short-term closures or relatively short-term closures? Yes, but that's the case, particularly in management throughout Canada and globally, including France.

Senator Miville-Dechêne: I have asked this question to the mayor, but what is your confidence level in the NCC to apply those pretty strict guidelines?

Mr. Woodley: In my personal interactions with the staff there, they are very qualified people. You heard that from the mayors as well. But they are handcuffed by a lack of ability to do things. I understand the other issues, which are probably not relevant to this legislation on taxation and whatnot. Those are important issues for the municipalities, but in terms of

J'ai été dans le parc national du Bic où il y avait une grande portion du parc qui était carrément fermée aux visiteurs pour faire de la restauration. Dans les critères qui seront appliqués pour le parc de la Gatineau, serait-ce dans les possibilités? Vous avez dit que la nature gagne toujours, et je trouve que c'est une très belle formule. Prenons l'exemple du lac Meech qui est fort occupé et plein de propriétés privées. À un moment donné, le lac pourrait-il être fermé, car il devra revivre sans intervention humaine? Je veux savoir jusqu'où l'intégrité écologique peut aller, parce qu'on parle ici d'un parc urbain versus un parc loin dans la nature, donc c'est beaucoup plus essentiel pour les gens d'y aller, puisque c'est proche de chez eux.

M. Woodley : Merci. Excusez-moi pour ma réponse en anglais.

[*Traduction*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Non, je vous en prie. C'est la même chose pour moi. Je préfère poser mes questions en français, donc nous sommes tous les deux sur un pied d'égalité.

M. Woodley : Oui. Si vous regardez les parcs nationaux, où on met en pratique l'intégrité écologique depuis longtemps déjà, est-ce qu'il y a des fermetures au public? Parfois. S'il y a un grizzli dans un secteur, le sentier est fermé, par exemple. Il peut y avoir une zone de haute montagne où les sentiers se sont beaucoup entrecroisés, et elle est fermée pendant la restauration des sentiers. On y fait des plantations et on restaure l'écosystème. Il y a des zones de catégorie 1, comme l'ont mentionné mes collègues ici, où les humains n'ont pas accès parce qu'elles sont trop sensibles pour accueillir des visiteurs, mais c'est l'exception à la règle.

Je comprends qu'il s'agit d'un parc urbain et qu'il y a beaucoup de défis à relever. Je crois... Je me trompe peut-être, mais je pense que si nous comptons le nombre de visiteurs par kilomètre carré, il s'agit du parc le plus fréquenté au Canada. Je ne vois pas du tout ce projet de loi comme une menace pour les loisirs ou l'accès au parc, et le fait de privilégier l'intégrité écologique ne menace pas ces ressources. Il existe de nombreux outils pour contourner ce problème. Pourrait-il y avoir des fermetures à court terme, voire relativement courtes? Oui, mais c'est le cas partout, en particulier dans la gestion des parcs au Canada et à l'échelle mondiale, notamment en France.

La sénatrice Miville-Dechêne : J'ai posé cette question à la mairesse, mais dans quelle mesure faites-vous confiance à la Commission de la capitale nationale, ou CCN, pour appliquer ces lignes directrices assez strictes?

M. Woodley : D'après mes échanges personnels avec les employés sur place, ce sont des personnes très qualifiées. Les maires vous l'ont également dit. Mais ils ont les mains liées par un manque de capacité d'agir. Je comprends les autres enjeux, qui n'ont probablement rien à voir avec cette législation fiscale, par exemple. Ce sont des questions importantes pour les

recreational access and continued recreational access, I don't see this as a challenge whatsoever. In fact, it may strengthen the park's ability to do this properly. It will strengthen their ability.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I'll put the same question to our two other witnesses. You work in the environmental sector and you believe in these principles. How confident are you that the NCC will enforce these rather strict rules on ecological integrity?

Mr. Parenteau-Mauffette: Having worked with biologists from the NCC on a few occasions, I would agree with Mr. Woodley. They have a large team of highly competent biologists. I would place my trust in them. They are specialists in the field who are already carrying out several studies on the various species, their movements and their habitats throughout the park. They have a thorough knowledge of the area. We must give them the opportunity to apply their knowledge to conservation efforts.

Mr. Cameron Trudel: I would add that, in a more collaborative governance model, trust grows, as there is external expertise and more people on the ground to deal with these issues.

To return to the previous point regarding fears about the closure of certain sites: When a lake experiences a blue-green algae bloom, it is closed. Even if it is not officially closed, it should not be accessible. So, the fact that we have to close off certain areas for people's safety is not a problem. In fact, it's better than leaving them accessible —

Senator Miville-Dechêne: And having people get sick.

Mr. Cameron Trudel: Exactly.

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

[*English*]

The Chair: Thank you very much.

[*Translation*]

Senator Youance: The mayor of Chelsea highlighted the idea of removing private properties from the park's protected boundaries. How can we balance their financial realities — given that they wish to safeguard their income — with the need for these park boundaries, including the surrounding ecosystem? Currently, the park's master plan refers to corridors and the possibility that certain private properties might form part of the ecosystem. How can we balance the need to protect local authorities' tax base with the need to protect the environment and the ecological integrity we wish to ensure for Gatineau Park?

municipalités, mais en ce qui concerne l'accès aux activités récréatives et le maintien de cet accès, je n'y vois vraiment pas un défi. En fait, on pourrait ainsi renforcer la capacité du parc à le faire correctement. Leur capacité sera renforcée.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je pose la même question à nos deux autres témoins. Vous êtes en environnement et vous y croyez. Quel est votre niveau de confiance dans la CCN pour appliquer ces règles assez strictes sur l'intégrité écologique?

M. Parenteau-Mauffette : Pour avoir travaillé quelques fois avec des biologistes de la CCN, j'irais dans la même direction que M. Woodley. Ils ont une grande équipe de biologistes très compétents. Je leur ferais confiance. Ce sont des spécialistes dans le domaine qui font déjà plusieurs études des différentes espèces, leurs déplacements et leurs habitats à travers le parc. Ils ont une grande connaissance du territoire. Il faut leur donner la possibilité de mettre en œuvre leurs connaissances pour la protection.

M. Cameron Trudel : J'ajouterais que, dans le modèle de gouvernance qui serait plus collaboratif, la confiance s'agrandit, car il y a de l'expertise de l'extérieur et plus d'yeux sur le terrain pour traiter de ces questions.

Pour revenir au point précédent qui était par rapport à la peur de la fermeture de certains sites, quand un lac connaît une explosion d'algues bleu-vert, il est fermé. Même s'il n'est pas fermé, il ne devrait pas être accessible. Donc, que l'on doive fermer des secteurs pour la sécurité des gens, ce n'est pas un problème. En fait, c'est mieux que de les laisser accessibles —

La sénatrice Miville-Dechêne : Et que des gens tombent malades.

M. Cameron Trudel : Exact.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci.

[*Traduction*]

La présidente : Merci beaucoup.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Le maire de Chelsea a souligné l'idée d'enlever les propriétés privées des limites de protection du parc. Comment jongler avec leur réalité fiscale, car ils veulent protéger leurs revenus, et cette nécessité des limites du parc, incluant l'écosystème environnant? Actuellement, dans le plan directeur du parc, on parle de corridors et de la possibilité que certaines propriétés privées fassent partie de l'écosystème. Comment peut-on jongler avec cette nécessité de protéger l'assiette fiscale des municipalités et de protéger l'environnement et l'intégrité écologique que l'on veut avoir pour le parc de la Gatineau?

[*English*]

The Chair: Before our witnesses answer the general question, which you ended with, maybe the sponsor of the bill would like to —

Senator Galvez: I want to make a clarification because what the mayor said is that the NCC may, in the future, want to buy some properties that today are private. They are outside the limits of the park. They are not inside. It's for future park expansion. What he wants is that we identify these outside private properties so that everybody knows that they are private properties outside so that they are not penalized with respect to the evaluation of the land. I just wanted to make that clarification.

Mr. Woodley: The private property question is important in Gatineau Park. I don't think it's the most important issue ecologically. I can't offer you a scientific perspective on what should be done with those private properties, but I'll offer you my personal view and maybe a historic view from visiting protected areas right around the world.

This is not the first park with private-end holdings. Lots of people deal with it and solve the issues. This is my personal view: I would rather not see those properties excluded from the park boundary because there may be an opportunity to revert some of those properties — not all of them — back to the park. I think that the park already does this. They have an active program of purchasing private properties within the boundaries to make them part of Gatineau Park. I think we should let that process work out. If we exclude them from the park boundaries, that will make it much more difficult procedurally.

From a practical perspective, I understand the mayor's concern about taxation, and that is really outside the remit of this bill. I am hopeful that can be solved in another forum.

[*Translation*]

Mr. Parenteau-Mauffette: I could comment on the stance we are taking towards owners of private properties situated around and within the park. We must treat them as allies, as guardians of the park, and explain to them the importance of their land for ecological connectivity — for example, so that animals can travel from the Ottawa River to the forests further north and towards the park, where they can live, find shelter and feed. We must highlight the importance of their land and then treat them as protectors and guardians, and include them at consultation meetings to talk to them and explain these various issues to them.

[*Traduction*]

La présidente : Avant que nos témoins ne répondent à la question générale avec laquelle vous avez terminé, la marraine du projet de loi aimerait peut-être...

La sénatrice Galvez : J'aimerais apporter une précision, car ce que le maire a dit, c'est que la CCN pourrait, à l'avenir, vouloir acheter certaines propriétés qui sont aujourd'hui privées. Elles se trouvent à l'extérieur des limites du parc, et non pas à l'intérieur. C'est en vue d'un agrandissement futur du parc. Ce que le maire veut, c'est que nous identifiions ces propriétés privées extérieures afin que tout le monde sache qu'elles sont bien à l'extérieur, pour qu'elles ne soient pas pénalisées lors de l'évaluation du terrain. Je voulais simplement apporter cette précision.

M. Woodley : La question des propriétés privées est importante dans le parc de la Gatineau. Je doute que ce soit l'enjeu le plus important sur le plan écologique. Je ne peux pas vous donner un point de vue scientifique sur ce qu'il faudrait faire de ces propriétés privées, mais je vais vous donner mon opinion et peut-être un point de vue historique issu de mes visites d'aires protégées dans le monde entier.

Ce n'est pas le premier parc à avoir des propriétés privées. Beaucoup de gens gèrent cette situation et trouvent des solutions. Voici mon opinion : je préférerais que ces propriétés ne soient pas exclues des limites du parc, car il pourrait être possible d'y réintégrer certaines d'entre elles — pas toutes. Je pense que le parc le fait déjà. Il existe un programme actif d'achat des propriétés privées situées à l'intérieur des limites pour les intégrer au parc de la Gatineau. Je pense que nous devrions laisser ce processus suivre son cours. Si nous les excluons des limites du parc, ce sera beaucoup plus difficile sur le plan procédural.

D'un point de vue pratique, je comprends les préoccupations du maire au sujet de la taxation, mais cet aspect dépasse vraiment la portée du projet de loi. J'espère que cette question pourra être résolue dans un autre cadre.

[*Français*]

M. Parenteau-Mauffette : Je pourrais me prononcer sur la position que l'on prend envers les propriétaires de propriétés privées situées autour et dans le parc. Il faut les traiter comme des alliés, des gardiens du parc, leur expliquer l'importance de leurs propriétés pour la connectivité écologique, par exemple pour que les animaux puissent se rendre de la rivière des Outaouais aux forêts plus au nord et vers le parc pour pouvoir y vivre, s'y abriter et s'y nourrir. Il faut montrer l'importance qu'ont leurs terrains puis les traiter comme des protecteurs, des gardiens, les inclure aux tables d'harmonisation pour leur parler, leur expliquer ces différents enjeux.

[*English*]

Senator McCallum: You all support this bill? That's good to hear.

The Chair: Can you say it so that it's on record?

Mr. Parenteau-Mauffette: Yes.

Mr. Cameron Trudel: Yes.

Mr. Woodley: Yes.

Senator McCallum: So what was my question? Over the past 20 years — and Senator Galvez did bring this up — there have been repeated attempts to bring this bill back. You agree with it. Is there anything, like regulatory powers, that you would like included in there, or is there anything that we need to know that you have concerns about?

[*Translation*]

Mr. Cameron Trudel: One of the points we mentioned is the issue of governance, which was raised by the mayors right at the start. This is fundamental to this matter. It is also about keeping in mind an ecosystem of solutions, as my colleague mentioned. In Quebec, there are government guidelines on land-use planning. We are working on establishing ecological corridors at the regional level. The management of the site must take into account an ecosystem of complementary solutions.

[*English*]

Mr. Woodley: As I said in my opening remarks, do I think this bill is perfect? No, I do not. But it's a huge step forward. I wouldn't want to get in its way at this point of trying to make it perfect. It's a big step forward. It makes Gatineau Park a real park in international standards and the international context, and all protected areas need improvements in some way, shape or form and have work to be done. I don't think there is anything dramatically missing that we haven't discussed yet already today. This does the best with the situation that is currently on the ground. I think that can be done.

Senator McCallum: Thank you.

The Chair: Thank you. Thank you to my colleagues and thank you very much to Mr. Woodley, Mr. Cameron Trudel and Mr. Parenteau-Mauffette for your excellent testimony today. This has helped us with our work in studying the bill and making sure that it's the best possible piece of legislation before we hopefully pass it over to the other house. So thank you very much for being with us today.

[*Traduction*]

La sénatrice McCallum : Vous appuyez donc tous ce projet de loi? Je suis heureuse de l'entendre.

La présidente : Pouvez-vous le dire pour que l'information figure au compte rendu?

M. Parenteau-Mauffette : Oui.

M. Cameron Trudel : Oui.

M. Woodley : Oui.

La sénatrice McCallum : Quelle était donc ma question? Au cours des 20 dernières années — et la sénatrice Galvez en a d'ailleurs parlé —, on a tenté à maintes reprises de ramener ce projet de loi. Vous l'appuyez. Y a-t-il un aspect, comme les pouvoirs de réglementation, que vous aimeriez y voir inclus? Y a-t-il des points qui vous préoccupent et dont nous devrions être informés?

[*Français*]

M. Cameron Trudel : Un des points que nous avons mentionnés est l'aspect de la gouvernance, qui a été abordé par les maires au tout début. C'est fondamental à cette question. C'est aussi d'avoir en tête un écosystème de solutions, comme mon collègue l'a mentionné. Au Québec, il y a des orientations gouvernementales en aménagement du territoire. On travaille sur l'établissement de corridors écologiques à l'échelle de la région. C'est donc d'avoir un écosystème de solutions complémentaires, pris en considération dans la gestion de ce site.

[*Traduction*]

M. Woodley : Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, est-ce que je pense que ce projet de loi est parfait? Non, je ne le crois pas. Cependant, c'est un énorme pas en avant. Je ne voudrais pas lui mettre des bâtons dans les roues à ce stade-ci en essayant de le rendre parfait. C'est un grand pas en avant. Il fait du parc de la Gatineau un véritable parc conforme aux normes internationales et au contexte mondial. Ainsi, toutes les aires protégées doivent être améliorées d'une manière ou d'une autre, et il y a du pain sur la planche. Je ne pense pas qu'il manque quelque chose d'essentiel dont nous n'avons pas encore discuté aujourd'hui. Ce projet de loi tire le meilleur parti de la situation actuelle sur le terrain. Je pense que c'est faisable.

La sénatrice McCallum : Merci.

La présidente : Merci. Je tiens à remercier mes collègues, et plus particulièrement MM. Woodley, Cameron Trudel et Parenteau-Mauffette pour leurs excellents témoignages d'aujourd'hui. Vous nous avez aidés dans notre étude du projet de loi pour nous assurer que c'est le meilleur texte législatif possible avant, espérons-le, de le renvoyer à l'autre Chambre. Merci beaucoup d'avoir été avec nous aujourd'hui.

Colleagues, our next meeting is scheduled for Tuesday, October 6 at 6:30 p.m. We look forward to everybody being back for that. We will move out of the study of this bill and back into our final report on the Newfoundland and Labrador offshore. Thank you.

(The committee adjourned.)

Chers collègues, notre prochaine réunion aura lieu le mardi 6 octobre à 18 h 30. Nous espérons que tout le monde sera de retour. Nous allons conclure l'étude de ce projet de loi et revenir à notre rapport final sur le pétrole extracôtier de Terre-Neuve-et-Labrador. Je vous remercie.

(La séance est levée.)